

Verbatim du Conseil d'Administration du 26 janvier 2021

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT (présente à partir de 12h),
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC (procuration à Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN),
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (présente jusqu'à 10h puis procuration à Monsieur David COUSSON),
Madame Marie-Geneviève GERRER (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER jusqu'à 10h30, présente à partir de 10h30),
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Membre absent

Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Léana MC CARTHY),
Madame Gwladys BOUILLIN (procuration à Madame Ambre ADAMIAK),
Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Membre absent

Monsieur Arthur SABATIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Éric CHENAL (présent jusqu'à 11 h puis procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Madame Francine CHOPARD),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 11 h puis procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN,
Madame Pascale PONSE-WILHELM (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),

Membres absents

Madame Nadiège BAILLE,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,

Invités

Madame Émilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation

Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage,

Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,

Monsieur Alexandre FOURNIER, Vice-président délégué au campus numérique et aux systèmes d'information et aux sources ouvertes,

Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université

Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,

Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,

Monsieur Daniel NIEDERLANDER, Directeur du pôle Patrimoine,

Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,

Monsieur Alexis DE ROUGEMONT, Vice-président délégué au pilotage,

Monsieur Pierre-Étienne THEPENIER, Directeur des Ressources humaines

Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	15
II) Questions financières	19
1. Admission en non-valeur.....	19
2. Donation BOISSEAUX au profit de l'IUVV	21
III) Questions relatives au Pôle Patrimoine	23
IV) Présentation de la cartographie des risques du plan d'actions comptables et financiers	34
V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 12 janvier 2021 (CFVU extraordinaire).....	43
VI) Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers.....	47
VII) Tarifs, subventions et dons – Catalogue des tarifs pour l'OCIM – Sorties d'inventaire Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	48
VIII) Compte-rendu des conventions hors subventions.....	48
IX) Questions diverses.....	48

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 26 janvier 2021)

*(La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bien. Bonjour à toutes et à tous. Bonjour à ceux et celles qui sont présents et à celles et ceux qui sont à distance par Teams. Merci de votre participation à ce premier Conseil d'Administration de l'année 2021. Nous sommes encore au mois de janvier, donc à tous ceux que je n'aurais pas d'ores et déjà vus, et puis aux autres aussi d'ailleurs, je souhaite une belle année, malgré, on va dire, le contexte sanitaire qui est le nôtre, les difficultés qui sont les nôtres, qui ne sont pas toutes liées à la situation sanitaire.

J'espère que cette année 2021 sera l'année où l'on arrivera à se débarrasser le plus possible de la Covid ou, à défaut de s'en débarrasser, à limiter au maximum ses effets sur la société dans son entier et évidemment sur le fonctionnement qui est le nôtre.

Ce matin, nous avons un ordre du jour, on va dire qui n'est pas extrêmement lourd, d'où ce Conseil d'Administration prévu sur la demi-journée, sur la matinée seulement. Néanmoins, l'actualité sanitaire, politique, fait que nous allons, avant d'entrer dans l'ordre du jour à proprement parler, laisser la parole à trois catégories de personnes.

Il y a, je crois, les étudiants qui voulaient prendre la parole au tout début. C'est vous ? D'accord. Donc, pour échanger sur les conditions, on va dire, d'études et faire état des difficultés rencontrées par les étudiants.

Vous savez qu'il y a un mouvement national aujourd'hui qui a été lancé et donc, je vais, en premier lieu, donner la parole à Mademoiselle.

Alors, je vous demanderai de vous présenter au micro pour que le verbatim puisse se faire.

Ensuite, je donnerai la parole à deux vacataires de sociologie qui vont vous faire part des difficultés rencontrées dans notre établissement, auxquels j'apporterai des réponses ou pas, parce que sans doute certaines choses sont à notre portée, et d'autres nous échappent réellement.

Enfin, j'ai reçu, nous avons reçu une proposition de motion qui proteste contre certains aspects de la LPR et sur laquelle je voudrais qu'on échange également en vue d'adopter une délibération.

Donc, voilà ces trois points avant de rentrer dans l'ordre du jour.

Je vous cède la parole.

Mme Mc Carthy.- Bonjour à toutes et à tous. Léana, élue « Bouge ton Campus ».

Je me permets de faire un petit point sur la mobilisation étudiante nationale qui se déroule aujourd'hui, notamment à cause du fait que la situation des étudiants est devenue de plus en plus précaire, tant au niveau de la santé mentale qu'au niveau financier.

Le sujet a été récemment abordé médiatiquement, mais ce que je m'apprête à vous dire, c'est l'expression du mal-être étudiant, dont certains peinent à mettre des mots dessus.

Je vais commencer par quelques chiffres qui sortent d'une enquête IPSOS et FAGE.

Les chiffres, qui ont été ressortis, sont que 84 % des étudiants déclarent se sentir en décrochage scolaire depuis le début de la crise sanitaire ; 38 % déclarent ressentir un manque de relation avec les autres jeunes, notamment à cause du confinement, et près d'un quart déclare avoir eu des idées suicidaires depuis le début de la crise.

Donc, ce sont des chiffres alarmants mais qui ne permettent pas eux-mêmes de traduire la réalité de ce qui se passe sur le terrain.

La crise a été difficile à vivre mais elle a été considérablement amplifiée par l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis des étudiants.

Les universités ont été les premières à être touchées, notamment via leur fermeture. Au niveau sanitaire, c'était nécessaire mais cela a commencé par une longue période d'ignorance des étudiants qui étaient spectateurs face à l'accumulation de toutes ces annonces incohérentes.

Concernant l'université de Bourgogne, nous avons chaque jour des retours d'étudiants qui vivent des situations difficiles mentalement, financièrement, mais aussi au niveau de leurs études. Et même si nous tentons de les accompagner au mieux, cela reste toujours difficile, mais nous pouvons cependant continuer à agir. Il y a des choses contre lesquelles nous pouvons agir.

Non ! Les étudiants ne doivent pas être mis en compétition les uns envers les autres, les modalités de contrôle des connaissances ne doivent pas être de plus en plus sévères et on doit cesser de les infantiliser.

Même s'il n'est pas possible de tirer un constat globalisé de tout cela, ces situations-là arrivent et ce sont des faits, et nous devons agir pour lutter contre ces situations. Il n'est pas normal qu'à l'heure actuelle certains étudiants paniquent à l'idée de ne plus avoir d'avenir, d'avoir un avenir bafoué ou que certains n'osent même plus candidater à certains masters de peur de la sélection ou tout simplement de peur de ne pas être à la hauteur, dû à cette situation sanitaire et ces situations compliquées.

Du coup, je voulais parler au nom des élus « Bouge ton Campus » pour dire que nous soutenons cette mobilisation nationale aujourd'hui qui va se dérouler cet après-midi.

Nous soutenons les actions que la Fédération va mettre en place au niveau de l'esplanade Erasme et nous soutenons le retour à un bien-être étudiant.

Merci.

Le Président.- Bien. Je vous remercie.

Je partage très largement ce que vous venez de dire, la préoccupation des étudiants. Je vais reprendre les mots du Professeur Delfraissy, le Président du

Conseil scientifique, qui a dit, la semaine dernière, qu'il fallait que les étudiants retrouvent confiance, retrouvent des perspectives et des horizons.

Je peux vous assurer que, malgré toutes les difficultés et parfois les maigres résultats que nous obtenons, que les équipes pédagogiques sont vraiment mobilisées, qu'elles font leur maximum pour vous accompagner, même si elles-mêmes souffrent aussi. Enfin, très sincèrement, c'est ce que je disais un petit peu en off avant le début de cette réunion, que trois organisations pédagogiques différentes au cours du premier semestre, deux sessions d'examens conçues, on va dire, au cours du premier semestre de cette année 2020/2021...

Nous étions partis sur une organisation et il y a une deuxième organisation qui s'est greffée sur les équipes pédagogiques à la veille des vacances, enfin le jour même des vacances de Noël, avec les groupes de moins de 10 étudiants, pour les étudiants les plus fragiles, et puis le retour des étudiants en TD en première année, d'accord.

Et puis, là, nouvelle organisation, depuis vendredi dernier, qui a été, on va dire, décidée par le ministère. Même si cela va dans le bon sens, c'est-à-dire que 20 % des effectifs des étudiants présents dans nos locaux en même temps, cela ouvre assez largement, assez largement les portes de nos campus.

Il reste que la mise en œuvre – on a jusqu'au 8 février pour mettre en œuvre ce nouveau dispositif – la mise en œuvre est redoutablement difficile et sollicite redoutablement les services administratifs.

Donc, je fais part aussi de mon inquiétude si jamais tout ce travail, que nous allons réaliser une fois de plus, enfin, je... Voilà. Parce qu'on a le sens du service public, je crois, et qu'on a le sens de l'intérêt de nos étudiants.

Il reste qu'il y a une menace qui plane au-dessus de nous, qui est le reconfinement, alors qui ne va pas être décidé cette semaine nous a-t-on dit, après quelques hésitations en début de semaine. Mais que se passera-t-il si jamais nous sommes à nouveau reconfinés ?

Il me semble avoir compris d'une interview que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'Innovation a donné sur BFM TV, qui est accessible en podcast, que si un reconfinement devait être décidé, les universités pourraient continuer à accueillir les étudiants selon le format que nous sommes en train de réorganiser.

J'y vois pour ma part enfin un alignement sur ce qui se fait au lycée. Enfin, parce que c'est ce pour quoi, en tout cas, j'ai toujours pris la parole publiquement et ce sont les propos que j'ai tenus au Recteur Chanut bien sûr. C'est les propos que j'ai tenus en CPU devant la Directrice générale de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle. C'est quelque chose sur lequel je me suis exprimé en permanence et je pense, et nous l'avons démontré grâce à la cellule veille Covid, qu'on réalise quotidiennement ou de manière bi-hebdomadaire selon les périodes.

Je pense que les universités françaises ont démontré leurs capacités à accueillir leurs étudiants dans des conditions sanitaires à peu près satisfaisantes.

Quand je dis à peu près, d'après des chiffres qui ont été établis par certains collègues présidents d'université, médecins spécialistes des épidémies, il y aurait, ce qui confirme mon intuition, intuition qui est née des chiffres statistiques que nous recensons tous les jours grâce au travail réalisé par le service de santé universitaire, que les étudiants contaminés par la Covid le sont à hauteur de 2 % dans les universités. Cela signifie 98 % en dehors de l'université. Donc, il ne faut pas faire de l'angélisme, il ne faut pas partir du principe que venir à l'université représente un risque 0. Je crois que de toute façon quels que soient les endroits que nous

fréquentons, il n'y a pas de risque zéro de contamination, lorsque l'on va faire ses courses en grande surface, lorsque l'on prend le tramway, lorsque l'on croise même des gens dans la rue qui, par exemple, ne portent pas de masque, même si c'est extrêmement rare.

Donc, le risque zéro n'existe pas, mais il n'est pas plus dangereux de venir étudier à l'université dans le respect strict des consignes sanitaires, donc des gestes barrières, que de vivre par ailleurs et d'avoir une activité normale, on va dire, par exemple, aller faire ses courses. Voilà.

Je crois que c'est établi. Je crois que c'est maintenant connu, et cela, c'est important parce qu'il n'est pas certain que les services des ministères concernés, ceux du Premier ministre et ceux de la Santé, aient eu conscience jusqu'à présent de ces chiffres. Ça y est, nous arrivons enfin à convaincre. J'espère que cette conviction, que nous essayons d'emporter, aboutira à ce que la situation qui existe dans les lycées, pour les classes préparatoires, par exemple, des grandes écoles, qui sont occupées par des étudiants, comme vous ou comme nos étudiants, ce système-là puisse s'appliquer pleinement à l'université dans la limite bien sûr de consignes sanitaires, parce qu'il y a un danger qui est là. On le voit avec les variants, il ne faut pas l'oublier, il faut être responsable, il ne faut pas y aller la fleur au fusil, il faut être responsable, un danger qui est le variant. Alors, on parle beaucoup du variant britannique en ce moment. Il a emporté jusqu'à 1 800 personnes la semaine dernière, c'est une catastrophe, cela correspond à deux fois plus de morts qu'à quasiment au plus fort de la pandémie, la deuxième vague dans notre pays.

Donc, il ne faut pas sous-estimer le danger de la situation. En revanche avec une bonne organisation, nous pouvons renouer avec un présentiel bien plus important, toujours, toujours dans le respect des gestes barrières, c'est absolument indispensable.

Donc, merci pour votre prise de parole. Pour la suite de la journée, vous avez des rassemblements cet après-midi et je recevrai une délégation d'étudiants en fin de journée, je ne sais pas vers quelle heure parce que j'ai une réunion qui commence assez tardivement avec le ministère justement. Et donc ensuite, je recevrai les étudiants pour qu'ils puissent me faire part officiellement de leurs soucis et des échanges qui auront été les leurs au cours de ces différents rassemblements.

Merci beaucoup.

Je vais maintenant... Pardon. Monsieur Rollin, oui.

M. Rollin.- Oui. Je voulais simplement, en appui des étudiants... Parce qu'on a été interpellé, en particulier le SNASUB a été interpellé par les étudiants salariés de l'université de Bourgogne sur lesquels il y a un certain nombre de problèmes, de questions qui se posent.

Et je crois que nous allons... Ce n'est pas je crois, nous allons demander une audience avec ces étudiants, les représentants des étudiants soit auprès de vous, soit auprès de Monsieur le Vice-président en charge des relations humaines pour qu'on discute de ces problèmes-là, parce que c'est vrai qu'il y a le problème moral, il y a aussi le problème financier des étudiants.

Il y a un certain nombre d'étudiants qui sont salariés de l'université de Bourgogne et qui sont aussi en difficulté et j'aimerais qu'on discute sur cette question-là. On a été interpellé en tant qu'organisation syndicale des salariés parce que c'est aussi les salariés de l'université de Bourgogne.

Je sais que des questions ont été posées à des personnels par ces étudiants, pour lesquelles soit ils n'ont pas eu du tout de réponse, soit ils ont eu des

réponses pas très satisfaisantes. Donc, on va solliciter de vous un rendez-vous urgent pour ces questions-là.

Le Président.- Écoutez, à votre disposition. Je suis informé de la situation, bien sûr, des vacataires de Sociologie à qui je vais passer la parole tout de suite.

Pour ces questions-là, je suis bien sûr à votre disposition. On pourra en discuter.

Messieurs, vous avez un micro devant vous, est-ce que vous pouvez vous présenter également ?

M. Rigaux.- Bonjour à toutes et à tous. Merci de nous recevoir ce matin. Donc, nous sommes deux vacataires, enfin deux représentants des vacataires de Sociologie de l'université de Bourgogne, Charles Rigaux et Charly Dumont.

Et donc, on aimerait vous lire un court texte ce matin, récapitulatif de la situation au département de sociologie et de nos situations individuelles mais qui ne sont pas des cas isolés à l'université de Bourgogne et bien évidemment malheureusement dans de nombreuses universités françaises à l'heure actuelle.

Donc, nous sommes vacataires au département de Sociologie de l'université de Bourgogne et grévistes depuis le 23 novembre, soit un peu plus de deux mois.

Nous avons débuté cette grève à contrecœur pour obtenir de meilleures conditions de travail et de rémunération. Cette situation n'étant bien évidemment pas nouvelle.

En effet, cette année, comme depuis de nombreuses années, nous avons commencé nos cours en septembre et avons dû attendre fin novembre au mieux pour signer nos contrats de travail. Et aujourd'hui, nous n'avons pas encore été rémunérés pour les cours réalisés.

Au département de Sociologie, les vacataires assurent près de 30 % des enseignements. En termes de salaire, bien que nous soyons payés sous le SMIC horaire, cela représente un apport non négligeable pour nombre d'entre nous qui vivons des conditions précaires. Les paiements tardifs nous mettent donc dans des situations financières difficiles.

Il faut également noter qu'un des vacataires, qui devait être recruté en tant qu'autoentrepreneur, ce qui permet de donner plus d'heures de cours, d'assurer aussi des CM, a appris en cours de semestre que ce statut ne pourrait lui être accordé parce qu'il n'a pas eu de revenus suffisants cette année.

Au vu de la pandémie actuelle, nous aurions pu attendre plus de souplesse vis-à-vis de situations comme la sienne. D'autant plus que l'année ayant commencé, il a commencé à faire la préparation de ses cours qu'il ne pourra finalement pas assurer.

Cette situation est d'autant plus indigne qu'elle n'est pas isolée uniquement à l'université de Bourgogne et qu'elle a de sévères répercussions sur les étudiants.

Ce semestre, en sociologie, ce sont au minimum 96 heures de cours qui ne seront pas assurées, des CM et des TD qui disparaissent, des cours entiers pourtant fondamentaux dans la formation des étudiants.

Tout cela étant d'autant plus renforcé par le manque de moyens humains chronique au département de Sociologie.

Aujourd'hui, nous vous interpellons sur nos situations qui sont aussi celles de nombreux et nombreuses vacataires à l'université de Bourgogne.

Nos revendications sont les suivantes :

Nous souhaitons avoir la possibilité d'être payés régulièrement dès le premier semestre pour les vacances que nous réalisons, ce qui suppose de signer nos contrats avant le début des cours. Sur ce point, un engagement sur les conditions de possibilité est attendu.

Nous souhaitons également l'ouverture d'un poste d'ATER au département de Sociologie. Ce département est sous-encadré puisque si l'on compte les heures réalisées par les vacataires et les heures complémentaires réalisées par les enseignants-chercheurs titulaires, ce sont près de 46 % des heures d'enseignement qui sont réalisées hors des services. Cela correspond à environ 5 postes d'enseignants-chercheurs.

Nous demandons également que l'université de Bourgogne s'engage à porter devant la COMUE une exonération des frais d'inscription pour les doctorants vacataires qui effectuent plus de 64 heures de cours équivalent TD dans l'année. Aucun cas n'est fait, pour l'instant, des situations pourtant très hétérogènes des étudiants inscrits en doctorat.

Enfin, nous demandons plus de moyens et la création de postes d'enseignants-chercheurs dans les composantes et les départements qui en ont besoin.

Et pour conclure, un point sur la situation aujourd'hui.

Soutenus dans notre mouvement par les enseignants titulaires du département de Sociologie et par nos étudiants ainsi que par d'autres titulaires et précaires de l'université de Bourgogne mais également de toute la France, nous avons entamé un dialogue avec la gouvernance de l'université dès le mois de novembre.

Nous avons pu exprimer nos revendications qui sont hélas restées sans réponse dans un premier temps. La situation semble s'ouvrir après deux mois de grève et une lettre de nos collègues titulaires de notre département qui menaçaient de retenir les notes en cas de non déblocage de la situation.

Le Président de l'université de Bourgogne a proposé la mise en place d'une avance sur salaire pour le premier semestre pour les doctorants vacataires. Ce premier pas est une bonne chose mais nous souhaitons des engagements plus clairs quant à la signature des contrats dans les temps, une avance sur salaire quel que soit le statut du vacataire qui en fait la demande et à terme la mise en place d'une mensualisation effective au plus vite.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'attendre 2022 pour obtenir un paiement mensuel. Les problèmes financiers que nous avons rencontrés de septembre à décembre seront les mêmes l'an prochain.

Nous attendons également un engagement plus ferme sur l'ouverture d'un poste d'ATER dans un département sous doté de façon chronique ainsi que sur l'engagement de l'université de Bourgogne à soutenir la proposition d'exonération des frais d'inscription auprès de la COMUE, comme cela a été écrit dans la lettre qui nous a été adressée le 11 décembre.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'opportunité de nous exprimer devant vous aujourd'hui. Nous espérons que vous serez sensibles à nos revendications ainsi qu'à cette situation qui gangrène l'université et ne nous permet plus aujourd'hui d'assurer des formations satisfaisantes.

Merci beaucoup.

Le Président. - Bien. Merci à vous pour l'ensemble de ces éléments.

Donc, plusieurs points sur lesquels bien sûr je vais réagir.

Effectivement pour le paiement des vacances, j'ai indiqué à vos collègues que nous procéderons à des avances à partir de l'année prochaine. Là, cette année, ça y est, le train de paie, on va dire, est en route. Vous allez être payés aujourd'hui ou demain, cela va être crédité sur vos comptes.

Et je tiens à vous dire qu'on n'a pas pu faire plus vite et même à partir du 23 novembre, où vous avez commencé votre mouvement de grève, puisque les ordres de paiement avaient d'ores et déjà été envoyés à la DRFIP et que la DRFIP met 4 à 8 semaines pour créditer... À l'heure d'internet. Voilà.

Et croyez-moi que nous portons une part de rigidité dans le système mais nous ne sommes pas les seuls, cette part est aussi celle des services de trésorerie de la région mais en réalité de la France. Je le regrette également. En principe, cet aspect bureaucratique, on va dire, du dossier, devrait être réglé avec la mise en œuvre des dispositions liées à la loi sur la programmation de la recherche puisque le principe du paiement mensuel y figure. Il faut les décrets d'application. Et j'ai adressé un courrier au Directeur régional des finances publiques mentionnant les difficultés que vous rencontrez et des délais de paiement extrêmement importants, et je proposais que nos services travaillent de concert, de sorte d'aboutir à une mise en place du paiement mensuel pour l'année 2022 – je reviendrai sur le calendrier – et non pas pour les années suivantes, parce que je crains, s'il n'y a pas de travail en commun, qu'on soit encore retardés dans la mise en œuvre de ce principe prévu par la LPR.

En ce qui concerne la signature des contrats, sincèrement, là, je ne sais pas ce qui se passe. Je ne sais pas pourquoi vous signez les contrats ou vous les récupérez aussi tard, parce que... Enfin, là, je ne peux pas vous dire. J'avoue humblement que je ne comprends pas ce qui bloque. Je ne vois pas ce qui s'y oppose.

En revanche, comme vous l'avez dit, j'ai demandé aux services, et c'est un effort assez important que je leur demande, de traiter des avances pour les vacataires qui sont sans revenus complémentaires ou sans revenus complémentaires suffisants. Dans le courrier que j'ai envoyé, c'était ATV, c'est une catégorie, mais évidemment si une autre catégorie de vacataires fait état de ses difficultés, elle sera traitée. Mais il faut savoir que ces traitements sont individuels. Nous avons 3 000 vacataires à l'université de Bourgogne et il n'est pas possible de faire 3 000 traitements de dossiers. Voilà. Donc, c'est pour cela.

Mais en revanche, je vous assure que pour septembre prochain les avances seront traitées prioritairement par les services et individuellement. On ne pourra pas en faire des centaines, mais en tout cas les situations les plus difficiles seront traitées.

En ce qui concerne l'exonération des droits d'inscription des doctorants. Cela ne relève plus de l'université de Bourgogne puisque le doctorat, comme les HDR et maintenant les laboratoires de recherche sont rattachés à l'UBFC qui est la COMUE.

J'ai évoqué cette question en conseil des membres. Il m'a été fait la réponse suivante, que je vous retransmets, c'est que les droits d'inscription représentant pour la COMUE un budget d'environ 550 000 euros, exonérer les étudiants des droits d'inscription, c'est amputer donc *grosso modo* de cette somme-là le budget de fonctionnement de l'UBFC, cela l'empêche de fonctionner. Bon. Et de mener les missions pour lesquelles elle existe. Donc, cela n'est pas possible en l'état.

En revanche, UBFC dispose d'une possibilité d'exonérer les doctorants en droit d'inscription pour 10 % d'entre eux. C'est une limite posée par les textes en vigueur. Et cette limite est, m'a-t-on dit, atteinte. Autrement dit on est au maximum

des exonérations possibles et cela, c'est des exonérations au cas par cas sur dossier et sur demande spécifique. Alors pourquoi cela ?

Il se trouve que là, pour le coup, UBFC est un peu victime du succès de ses laboratoires et de l'attractivité internationale, c'est parce que nous avons beaucoup d'étudiants étrangers qui n'ont pas les moyens purement et simplement de financer leurs droits d'inscription au doctorat. Néanmoins, je m'engage à réitérer la demande et à attirer l'attention du Président de la COMUE mais aussi des autres établissements membres de la COMUE sur cette question des droits d'inscription des doctorants.

En ce qui concerne la création de postes d'enseignants-chercheurs d'une manière générale. Oui, cela faisait partie de mes projets de campagne. On est entré dans un dialogue stratégique et de gestion avec le ministère, le rectorat, puis le ministère. Nous avons porté la question de notre déséquilibre budgétaire, c'est-à-dire *grosso modo* on a de quoi faire des investissements en dur, etc., mais on n'a pas de quoi payer les gens. Et qu'en matière RH notre dotation masse salariale est insuffisante.

Fabrice Hervé et Emmanuelle Pucéat, respectivement vice-président budget et vice-présidente du conseil d'administration, ont établi un document qui a été transmis au ministère et qui est de très bonne qualité. Et il montre à partir des chiffres publiés par le gouvernement lui-même, donc là-dessus la base d'analyse n'est pas contestable, que si nous avons une dotation en masse salariale équivalente à celle de notre amie, sœur et amie, l'université de Franche-Comté, nous aurions 239 enseignants-chercheurs de plus et 99 BIATSS de plus. Voilà. Voilà la réalité.

C'est-à-dire que... Et nous avons dit ensemble, nous avons eu une réunion avec la DGESIP, avec le Directeur du service des conventions. Pendant une bonne heure on a expliqué tout cela à l'appui de tableaux, de chiffres, etc. On nous a dit qu'au DSG 2 il y aurait une mesure de réajustement. Le DSG 2 a lieu en février, mars, avril, cela vient en ce moment, je ne sais pas quand, on n'a pas encore de calendrier. Mais nous le réitérerons et nous porterons toujours le propos.

Je ne vois pas d'autre solution pour essayer de trouver des marges et créer et aboutir à desserrer l'étau sur l'emploi. Je vous rappelle qu'on a encore 60 postes gelés dans cette université à l'issue du plan de retour à l'équilibre financier et que si on arrivait déjà à dégeler ces postes, c'est-à-dire à retrouver un niveau qui était le nôtre avant le plan de retour à l'équilibre financier, cela nous laisserait vraiment... Cela nous ferait une respiration, je crois, en plus dans ce moment de tension lié au contexte sanitaire... On sait bien que quand il y a des tensions et que le contexte devient difficile, ces tensions s'exacerbent. C'est le cas en ce moment. Les équipes pédagogiques, je vous le disais tout à l'heure, sont épuisées. Oui. C'est vrai. Voilà. On a besoin de cerveaux supplémentaires, on a besoin de bras supplémentaires.

En tout cas, on se bat, l'équipe se bat pour en obtenir davantage.

Sur l'aspect plus particulier des ATER, je vais passer la parole à Emmanuelle Pucéat parce que c'est elle qui a mené le dialogue avec les composantes sur cette question et votre question appelle des réponses précises. Voilà.

Emmanuelle.

Mme Pucéat.- Oui. En ce qui concerne les demandes d'ATER. En fait, ces demandes, elles remontent, chaque année, par l'intermédiaire des directeurs de composantes où il y a des priorités qui sont établies entre les différentes disciplines

au sein d'une UFR qui se fait de façon collégiale, généralement par l'intermédiaire des Conseils d'UFR. Donc, ce n'est pas quelque chose qu'on peut court-circuiter. C'est-à-dire qu'il faut que... Nous, ce que l'on a fait lors des choix des postes qui ont été attribués ensuite entre les différentes UFR, c'est selon des critères bien sûr qui dépendent des tensions notamment existantes sur les heures d'enseignement en particulier.

Après, une fois ce pool de postes établi, nous suivons les priorisations qui ont été établies de façon collégiale à l'intérieur des UFR. Donc, ensuite, on ne peut pas faire autrement que de suivre les recommandations des directeurs d'UFR et de leurs conseils qui savent au mieux quels sont les besoins à l'intérieur de leurs différents départements.

Donc, cela ne veut pas dire... Alors, en ce qui concerne l'UFR Sciences Humaines, il y a eu 7 postes d'ATER qui ont été accordés pour cette UFR. Et effectivement il y avait deux postes, deux demandes en Sociologie.

Une première demande qui était vers le milieu de classement, mais qui était sur un poste susceptible d'être vacant, c'est-à-dire dans le cas d'une mutation d'un enseignant où dans ce cas-là un ATER était demandé pour remplacer cette personne-là qui finalement n'a pas mutée. Donc, la demande n'a pas eu lieu.

Et ensuite, la deuxième demande était très à la fin du classement. Donc effectivement les 7 postes accordés n'ont pas permis d'attribuer cette position-là.

Au vu de la situation que vous évoquez, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de tensions en Sociologie. Pas du tout. Cela veut simplement dire qu'il y a aussi des besoins dans d'autres départements qui sont peut-être encore plus critiques.

Comme l'a expliqué notre Président, c'est une situation qui est générale, en réalité, à l'échelle de l'université de Bourgogne et qu'on s'attache à démontrer factuellement pour essayer d'avoir des marges de manœuvre pour pouvoir abonder envers les différentes UFR.

Le Président.- Bien. Voilà. Merci.

C'est les éléments de réponse qu'on peut apporter.

Enfin, je voudrais ajouter une dernière chose avant de passer à la motion LPR.

C'est de dire que jamais on ne refusera de vous recevoir, pas tous les jours, ni tout le monde bien sûr, mais jamais, et jamais on n'a refusé de vous recevoir.

De même que Monsieur Rollin sollicite une entrevue. Oui. Bien sûr, on le fera. Alors, après, le calendrier, les contraintes des uns et des autres, etc., je ne peux pas toujours être présent personnellement, mais il y a moyen de dialoguer. Il y a moyen de faire avancer les choses, enfin dans la limite de ce qu'on peut faire. Mais je peux vous garantir que je trouve cette situation lamentable parce qu'on a l'argent. On a tout à notre disposition et vous n'êtes pas payés en temps et en heure.

Je l'ai écrit. Je pense que nous devrions être tenus et en mesure, comme un employeur privé, de payer au mois les heures qui sont réalisées. C'est ce que je souhaite, c'est ce que j'ai toujours pensé. Toujours ! Quand j'étais vacataire aussi. C'est ce que je souhaite et si cela avait été possible, on l'aurait fait immédiatement. Nous n'avons absolument aucun intérêt à cette situation. Aucun ! Et en plus pas de sympathie pour cette situation évidemment. Je peux vous l'assurer.

Oui. Monsieur Hameau.

M. Hameau.- Oui. En tant qu'élu de Dijon Métropole, moi, je voudrais dire que cette situation, on la voit, on a eu des échanges avec les étudiants, on va en avoir d'autres, poursuivre.

Moi, je pense qu'il y a plusieurs choses.

Il y a un sujet qui est structurel, qui est lié à la situation de l'université, ce que vous avez dit sur finalement le fait qu'il y ait un gros écart dans les dotations et que, là, il y a des choses qu'il faut structurellement essayer de compenser parce que sinon de toute façon vous êtes coincés. Vous faites avec ce que vous avez et la marge de manœuvre, vous ne l'avez pas aujourd'hui. Donc, il faut faire des arbitrages, si ce n'est pas la sociologie, ce sera autre chose et, là, le sujet, il est beaucoup plus politique, au-dessus, c'est-à-dire avec le ministère en réalité.

Ensuite pour moi, il y a un sujet d'urgence et donc, là, les étudiants, il n'y a pas que les étudiants d'ailleurs, il y a les familles, il y a des problématiques de logement, il y a des problématiques... Les étudiants qui le peuvent sont rentrés chez eux parce que psychologiquement ils avaient besoin de soutien pour certains, être tout seul, même si on fait des cours et qu'on est motivé et qu'on a envie d'y aller, il y a un moment où l'on pourrait craquer, donc on voit qu'il y a des sujets, vous l'avez dit, de santé mentale et même de mauvaises idées de suicide et donc ça, il faut qu'on y soit tous très vigilants. Donc, je sais que, pour avoir travaillé un peu avec le CROUS, avec les membres de l'uB, il y a tout un dispositif qui s'est mis en place. Donc, il y a de l'accompagnement, même si peut-être il est insuffisant et il faut essayer de l'élargir parce que le besoin est très, très fort, très important.

Et puis donc je me dis que c'est, d'une certaine manière, sain que vous vous mobilisiez et que vous fassiez part de cela, puisque jusqu'à présent vous étiez une espèce d'angle mort dans cette politique-là. Donc, moi, je trouve cela bien et en tout cas je vous apporte mon soutien.

La deuxième chose qui me paraît importante, c'est quand même, vous l'avez dit, Monsieur le Président, un sujet de dignité, les gens doivent être payés quand ils ont travaillé. Ça, ce n'est pas possible. Mais il y a un autre angle mort qu'on ne voit pas aujourd'hui, c'est aussi tous les étudiants qui avaient des petits jobs dans la restauration ou dans d'autres domaines, qui aujourd'hui, eux, sont complètement fermés. Et donc, là, il y a aussi une perte de rémunération très, très importante. Et donc, moi, ce que je me dis en entendant cela, on l'a fait à la Région, on a fait des avances remboursables pour les entreprises, est-ce qu'on ne peut pas aider sur cette période qui est complètement inédite et incroyable et difficile pour tout le monde, est-ce qu'on ne peut pas trouver un système qui permette, plutôt que de supprimer et d'exonérer, vous comprenez bien que c'est compliqué d'exonérer vis-à-vis de la COMUE, lui enlever des moyens, ce serait contre-productif à terme, donc il faut...Mais est-ce que... Nous, on a fait des avances remboursables pour les entreprises. On a trouvé des dispositifs pour au moins essayer de passer cette bosse ou ce creux compliqué en termes de trésorerie tout simplement.

Moi, il me semble qu'une mesure de bon sens, ce serait de dire regardons au cas par cas, il ne s'agit pas non plus d'ouvrir les vannes. Il y a des gens qui, fort heureusement, arrivent à s'en sortir, d'autres qui ne s'en sortent pas. Est-ce qu'on ne pourrait pas arriver à trouver une mesure qui, au-delà de la bourse, pour ceux qui sont boursiers, mais il y a tous ceux qui sont à la limite ou tous ceux qui sont en difficulté, qu'on puisse trouver ce système de passer un cap en matière de trésorerie quitte à ce que ce soit remboursable quand cela ira mieux.

Cela me paraît une mesure de bon sens, mais, ça, cela veut dire qu'il faut associer peut-être un peu mieux tout le monde et... Enfin, en tout cas, il me semble que du dialogue il peut naître quelques solutions.

Le Président.- Juste un élément de réponse et puis je vous passe la parole Madame Chopard, si vous me le permettez.

Des dispositifs d'aide d'urgence existent avec le CROUS et le CROUS prend en charge déjà un certain nombre de choses. Ça, c'est quand même important, il faut le souligner.

Il y a un deuxième dispositif qui fait écho à ce que vous disiez, qui avait été mis en place lors du premier confinement et qui consistait à utiliser une plateforme nationale mise à disposition de l'ensemble des étudiants et des établissements en France par le CNOUS et qui avait pour objet justement d'attribuer, je ne sais pas si vous vous rappelez, les fameux 200 euros pour compenser la perte d'un job ou d'un stage étudiant.

C'est une question qu'on a évoquée. Je ne sais pas où cela en est. Mais effectivement je pense que la CVEC qui est payée par les étudiants pourrait effectivement être utilisée à cette fin pour, on va dire, au cas par cas, parce que, moi, je ne crois pas à un saupoudrage général, cela manque d'efficacité et donc au cas par cas sur demandes volontaires, permettre à des étudiants de recevoir, on va dire, de quoi compenser le manque à gagner lié à la situation sanitaire qui empêche justement d'aller en stage rémunéré ou d'avoir un job étudiant. J'y suis pour ma part tout à fait favorable et je porterai en tout cas ce propos.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Oui. Merci, Monsieur le Président.

Pour revenir sur ce que mon collègue, Denis Hameau, vient de déclarer, peut-être un petit rappel effectivement de ce que l'action de la Région a jusqu'à maintenant... Alors, moi, je vais parler de la précarité étudiante.

Je pense que la Région a été très réactive puisque dès le mois d'avril nous avons abondé le fonds de soutien à la vie étudiante à montant égal avec le CROUS, ce qui a permis quand même de traiter 600 dossiers et essentiellement, effectivement, revenaient les problèmes de logement, revenait l'alimentation et les frais d'étude. Cela a été une première partie de l'aide.

Et nous avons réabondé, autour du 18 décembre, la même somme avec le CROUS, qui va permettre de continuer à aider financièrement, effectivement, et dans la vie, des besoins élémentaires des étudiants.

Dire aussi que lorsque j'ai représenté la présidente de Région à la visite organisée par la directrice du CROUS BFC, Madame Le Noan, accompagnée du Recteur et qui a rencontré des étudiants, nous avons... Enfin, moi, j'ai beaucoup évoqué effectivement le malaise psychologique. Je crois qu'on a pris un peu de retard justement sur l'évaluation et le sérieux des dégâts sur le moral des étudiants, sur le sens de leurs études. Je crois qu'on est aussi dans une société française et la médecine française qui va d'abord combler tout de suite, mais c'est normal, le matériel somatique, la faim, c'est tout à fait normal, mais ne prend pas suffisamment en compte, à mon avis, ce problème-là.

Suite à cela, la présidente de Région a alerté, dans un communiqué, la ministre Frédérique Vidal.

Sachez que la présidente de Région, Marie-Guite Dufay, va faire partie de la réunion organisée par Régions de France vendredi sur ce sujet de la situation étudiante aujourd'hui auprès de Madame la ministre.

Bien évidemment lorsque nous venons des CA, lorsque nous allons aussi bien à l'UBFC, lorsque nous allons dans les CA du CROUS, toutes les informations que nous pouvons recueillir, nous les transmettons bien évidemment à la présidente. Et nous essayons d'avoir le plus de réactivité possible pour effectivement vous venir en aide. Effectivement, il y a la précarité étudiante, il y a les difficultés étudiantes, mais nous ne nions pas les difficultés, aussi, rencontrées par les enseignants et par les personnels.

Ce dont vous avez fait état, c'est quelque chose aussi que je m'empresserai de transmettre à la présidente de Région, sachant cette réunion vendredi afin d'informer vraiment, faire un retour du terrain. Ce que vous décrivez, vous l'avez dit fort bien, c'est un cas particulier, mais ce n'est pas qu'un cas particulier. Cela illustre effectivement une situation générale.

Voilà ce que je tenais à vous dire.

Le Président.- Bien. Merci beaucoup pour tous ces éléments.

Juste un point. Je crois qu'il est essentiel de rappeler le rôle fondamental du CROUS dans le traitement des questions, de la question sociale des étudiants d'une manière générale. C'est vraiment le CROUS qui attribue les chambres, gère les restaurants universitaires, traite les situations sociales des étudiants. C'est ses compétences. Bien entendu nous l'accompagnons et donc j'aurais d'ailleurs particulièrement aimé assister à cette réunion, à cette rencontre qu'il y avait eu entre les étudiants et le CROUS, le Recteur et vous-même, Madame Chopard.

L'autre élément qui est apparu dans le fil de discussion sur Teams, que je sois très, très clair, à aucun moment je n'ai, dans mes propos, laissé entendre ou supposer que les services administratifs, c'était eux qui étaient à l'origine de la chose. Pas du tout ! Le travail est très bien fait. Il est extrêmement efficace, mais c'est la réglementation et nos modes de fonctionnement, on va dire, globalement, qui sont en cause.

Et les services administratifs, si la réglementation change, ils s'adapteront comme d'habitude et c'est normal.

Non. Non. Les services administratifs sont, pour le coup, là, en exécution d'une réglementation qui me semble totalement appartenir au XIX^{ème} siècle, même pas au XX^{ème} siècle, mais au XIX^{ème} siècle.

Donc, c'est en cela... La qualité du travail réalisé, franchement, est impeccable. Et la preuve, je crois, et c'est ce qui est dit par David Cousson dans le fil de discussion, qu'ils sont en train de traiter la paie de janvier en ce moment, donc on est tout à fait dans les temps normaux.

Non. Non. Il n'y a aucune ambiguïté dans mes propos, que ce soit très, très clair.

Bien. Merci Messieurs. Bon courage et puis n'hésitez pas à revenir vers nous autant que de besoin.

Troisième point avant d'entrer dans l'ordre du jour, la motion LPR.

Vous avez dû recevoir cette motion il y a... c'était quand ? Vendredi je crois. Il me semble.

Alors sur le fond, moi, l'analyse que je peux en faire, c'est que l'essentiel de cette motion reprend la motion que nous avons déjà adoptée le 9 juillet.

Alors, je me disais... au plan de la méthode... enfin, quel est l'intérêt de redire ce qu'on a déjà dit, sinon de montrer qu'on est constant, mais ça, je crois que là-dessus, ce n'est pas douteux.

En revanche, il y avait un élément que je trouvais intéressant et qui s'ajoute à la motion du 9 juillet, c'est la question du CNU.

Donc, vous savez que la qualification aux fonctions de professeur est supprimée par la LPR, et que les établissements ont la possibilité, alors on dit les présidents d'université comme si le Président était tout puissant de ce point de vue-là, avaient la possibilité de recruter des maîtres de conférence sans passer par la qualification du CNU. Bon.

Je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises à titre personnel et ceux qui ont suscité cette motion LPR, qui ne sont pas ceux qui l'avaient suscitée lorsque nous l'avions adoptée le 9 juillet, sont plutôt des membres du CNU qui portaient justement leur inquiétude devant nous et demandaient à ce que le Conseil d'administration prenne position sur ce point *ab initio*.

Après, il y a eu des évolutions du texte, etc., etc. Bref.

Moi, ce que je souhaiterais, c'est peut-être qu'au cours de cette séance on puisse s'accorder, en marge des discussions que nous allons avoir, sur un texte qui permette peut-être de dire simplement « *le Conseil d'administration réitère sa position du 9 juillet par laquelle il indiquait* » et peut-être reprendre le texte du 9 juillet et d'y ajouter simplement « *à ceci il ajoute sa volonté de maintenir, dans le processus de recrutement des enseignants-chercheurs, un échelon national tant pour le recrutement des maîtres de conférence que des professeurs d'université.* ».

C'est la proposition que je souhaiterais vous faire. Pourquoi ? Parce que cela montre qu'on est dans la continuité, on fait référence à la motion du 9 juillet, qui avait donné lieu... Enfin qui avait été adoptée à l'unanimité, de mémoire, et cela ajoute, par rapport à l'évolution du texte de loi, la question de la qualification qui a suscité un émoi certain dans la communauté universitaire.

Si vous en êtes d'accord... Alors, après, c'est ouvert. Je veux dire on peut... Prenez la parole, je vous y invite bien sûr.

Mais si vous en êtes d'accord, je proposerai à Cyril Gomet de venir vous voir pour vous faire une proposition en vue d'un vote en fin de séance, en fin de matinée, le temps de régler ce texte.

Est-ce que... Monsieur Rollin. Oui.

M. Rollin.- Oui. Sur le principe, il n'y a pas de souci.

Simplement qu'on n'ait pas... Qu'on ne découvre pas le texte écrit en toute fin de séance. Si on peut l'avoir un peu avant, qu'on ait un peu de réflexion.

Le Président.- Absolument. Non. Non. Non. Ce doit être une concertation.

M. Rollin.- Il n'y a pas de souci.

Le Président.- Ce doit être une concertation. Non. Non. Absolument.

M. Rollin.- Qu'on l'ait... Pour pas qu'on le voie à la fin de la séance...

Le Président.- Oui.

M. Rollin.- Sur le principe.

Le Président.- Oui. Oui. Mais Cyril Gomet le fera.

Luis Le Moyne dit « pour ma part, je souhaite qu'il soit ajouté une revendication sur les rémunérations et les moyens bien plus importante que le CNU. ».

Alors, Luis, tu veux prendre peut-être la parole, parce qu'en fait il y a deux choses. Il y a les moyens, la question des moyens dans le cadre du DSG, etc. et, ça, on va dire, c'est une motion presque à part et puis il y a la question de la LPR. Alors, même si on sait que la LPR prévoit des moyens, etc. Mais ces moyens sont déjà abordés en principe dans la... En juillet, en disant que... Et notamment l'un des éléments, à mon avis, majeur sur l'attribution des moyens, c'est qu'ils se font, à la recherche, quasi exclusivement sur appel à projets. Et le problème, c'est le déséquilibre entre les dotations récurrentes aux labos et les appels à projets.

À titre personnel, je ne suis pas contre les appels à projets, pas du tout ! Mais on sait très bien qu'il faut une part importante des fonds attribuée à la recherche, aux labos sans conditions de projet parce que c'est là que la liberté de la recherche va pouvoir s'exprimer pleinement.

Alors que quand on répond à des appels à projets, nécessairement les appels à projets s'inscrivent dans un cadre qui a été prédéterminé, par des non-spécialistes, qui plus est, la plupart du temps.

Donc, voilà. Je ne sais pas si tu veux, Luis ... Alors, attends. Excuse-moi, je vais mettre plus fort. Oui. Luis. Essaie.

M. Le Moyne.- Oui. Vous m'entendez là ?

Le Président.- Oui. Oui. C'est bon.

M. Le Moyne.- Oui. C'est que je regrette que la question des rémunérations ne soit plus la revendication principale dans le contexte actuel, que les moyens récurrents soient complètement escamotés de nos revendications au profit d'un besoin interne du CNU qui (*suite inaudible*).

Moi, je souhaite que les questions de coût, les (*mot inaudible*) soient ramenés sur le haut du débat et que le CNU, évidemment, qu'il soit réformé et maintenu, c'est souhaitable, mais quand même. Aujourd'hui, nous souffrons de rémunération et nous avons eu des revendications juste avant sur la précarité colossale qui existe dans notre système. La vraie revendication, elle est salariale et elle est sur les moyens !

Le Président.- Alors, voilà le problème... Moi, je pense qu'on risque de courir plusieurs lièvres à la fois dans la même motion. Je ne sais pas ce que les uns et les autres pensent.

Alors évidemment on peut ajouter une motion sur le montant global des moyens, mais... Enfin, la LPR justement prévoyait plus de moyens, plus... Pour la création d'un poste de professeur ou de directeur de recherche sur une... Après une chaire de professeur junior, l'équivalent à un poste de professeur pour permettre de... Pour un maître de conférence, on va dire, qui est déjà installé, en poste, donc, etc.

Et puis...

Mme Pucéat.- Ça, c'est dans la motion.

Le Président.- Dans la motion... Voilà. Alors, très bien. Oui.

Dans la motion, il est indiqué « *si la LPR permet de répondre en partie aux besoins de revalorisation des rémunérations et des carrières des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle ne résout pas les besoins récurrents des universités en financements pérennes malgré les fonds conséquents annoncés.* ».

Cela fait un peu écho à ce que tu dis, je ne sais pas ce que tu en penses.

Alors, si... Oui. C'est cela. Si tu as une proposition de phrase, Luis, à ce moment-là, avec Cyril, je propose que tu l'envoies à Cyril Gomet par mail et puis qu'on puisse l'intégrer.

Très bien.

Alors, je vous propose de faire comme cela et puis de dérouler un petit peu notre ordre du jour, si vous voulez bien, et puis en fin de séance, si Cyril a l'assentiment un petit peu de tout le monde, je la lirai et puis cela permettra à chacun de se positionner.

Très bien.

I) Informations du Président

Le Président.- Alors, quelques informations, il y en a un certain nombre que j'ai déjà dévoilées au cours de nos échanges, de nos discussions. Donc, je vais essayer d'aller un peu plus vite que ce que j'avais prévu.

D'abord des informations tristes qui concernent deux éminents collègues de notre université qui ont disparu juste avant les vacances de Noël, enfin même le second, ses obsèques ont été célébrées le 24 décembre.

Le premier est Philippe Kahn. Philippe Kahn a été un éminent spécialiste du Droit international, des contrats de distribution pétrolière, a dirigé le CREDIMI pendant, je crois, 30 ans. Il a été emporté à 89 ans par la Covid, fin novembre/début décembre. Un hommage lui a été rendu évidemment sur le site internet, bien sûr les condoléances ont été adressées. Les condoléances, je les ai adressées à sa famille, qu'en plus je connais plutôt bien. Donc voilà. C'est, je crois, vraiment un personnage important, plus pour le juriste que je suis, extrêmement... C'était un grand esprit du droit qui nous a quittés.

Le deuxième collègue qui nous a quittés, c'est Pierre Feuillée. Pierre Feuillée a été le premier Président de l'université de Bourgogne, de l'ère moderne des universités, de 1973 à 1978. Et il était donc un professeur connu en géologie, il me semble, et il a par la suite été au Conseil économique et social. Il a été Président de l'Académie des sciences de Dijon. Bref, il a vraiment une très belle carrière. Et il avait 88 ans également. Et donc il a disparu... vers la mi-décembre, vers le 20 décembre. Voilà.

Certains s'en vont, d'autres arrivent. C'est la vie d'une communauté. Et nous avons donc aujourd'hui, depuis début janvier, accueilli trois nouveaux personnels.

Alors, il y en a plus que cela bien sûr mais ce sont des personnels qui vont exercer des fonctions... on va dire, qui sont assez emblématiques dans notre établissement.

Il y a d'abord une nouvelle Directrice de la communication qui est arrivée depuis le 4 janvier. Je vous rappelle que le poste était vacant depuis le 1^{er} janvier 2020, donc pendant un an on n'a pas eu de Directrice de la communication.

Le service communication a fait un gros travail véritablement, mais il manquait quelqu'un à sa tête. Donc, c'est Emilie Beauvois-Ribeiro, qui a été Directrice de la communication de Nuits-Saint-Georges et de Gevrey-Chambertin. Elle a été aussi chargée de communication dans l'administration pénitentiaire auparavant et puis, encore avant, d'une base aérienne. Donc, elle connaît bien le service public sous vraiment des formes très, très différentes, aussi bien des services de l'armée, la pénitentiaire, des collectivités locales. Et maintenant elle se frotte aux questions de communication de l'université de Bourgogne. Elle a déjà pris ses fonctions et je crois que cela se passe très bien.

La deuxième arrivée, là aussi nous en avons fortement besoin, nous accueillons un jeune juriste, Kévin Applencourt qui est délégué à la protection des données personnelles.

Vous savez que c'était un point faible de notre organisation. Cela y est ! C'est quelqu'un qui est diplômé d'un Master en Droit du numérique de l'université de Franche-Comté mais qui a fait sa Licence de Droit à Dijon. Donc voilà une belle synthèse de la politique territoriale de notre site en matière de formation.

Donc, Kévin Applencourt est rattaché au PAJI bien sûr, au pôle juridique de l'université de Bourgogne sous la direction de Jean-Marc Bourgeon et il a pris ses fonctions depuis le 4 janvier également.

Enfin, là aussi poste important, c'est Monsieur Christophe Rousset qui est le nouveau Directeur du service hygiène et sécurité. C'est un ancien salarié du Bureau Véritas, donc qui est bien connu dans ce domaine. Et il vient – on va dire – pour renforcer ce service qui a été particulièrement mobilisé par la situation sanitaire, comme vous pouvez l'imaginer. Donc, voilà, Monsieur Rousset prend ses fonctions aussi depuis le 4 janvier et c'est – je crois – une très bonne chose qu'on puisse renforcer aussi le CHS.

Voilà pour ces personnels qui arrivent.

J'ai prévu de faire deux points sur des circulaires... La circulaire du 21 janvier 2021 et celle du 22 janvier 2021.

Celle du 21 janvier 2021, c'est la circulaire qu'on pourrait appeler TAP, pour Tester Alerter Protéger. Il s'agit de décliner la stratégie « tester, alerter, protéger » dans les établissements d'enseignement supérieur.

On nous demande de mettre en place un dispositif de test individuel. Alors il faut savoir qu'on a anticipé sur cette circulaire puisque ce dispositif existe depuis que les tests antigéniques sont à notre disposition. Je me suis rapproché évidemment du SSU pour savoir comment faire. Et donc, c'est déjà fait.

Ensuite, il y a un dispositif de test collectif. Ce dispositif de test collectif, c'est dans l'hypothèse d'un retour, on va dire, massif des étudiants sur le campus.

Pour le moment, si jamais nous étions confrontés à, par exemple, un cluster dans un groupe de TD ou dans un amphi, avec une centaine d'étudiants, nous serions en mesure d'ores et déjà d'assurer le test de toute la population concernée grâce au SSU.

Je me suis rapproché de Pierre Pribile, qui est le Directeur général de l'Agence régionale de santé, pour évoquer la question des tests collectifs, voire massifs. Il m'a suggéré d'abord évidemment de configurer notre SSU, notre service de santé universitaire, de sorte qu'on puisse répondre à une demande individuelle et collective. Mais en cas de campagne massive, ce serait... Enfin, nous ne sommes pas suffisamment, à l'heure actuelle, mais nous réfléchissons évidemment à cette éventualité et à l'organisation de dépistages massifs, et il m'a suggéré également que l'université de Bourgogne se rapproche des pharmacies alentour pour, le cas

échéant, d'indiquer aux étudiants de se faire tester dans les pharmacies si jamais nous n'étions pas en mesure de le faire au SSU.

Donc, on a pris déjà quelques contacts, mais les retours sont un peu décevants. Pourquoi ? Parce que les pharmaciens eux-mêmes doivent mettre en place, on va dire, une sorte de structuration ou d'organisation assez lourde et ils n'ont pas nécessairement la possibilité de le faire dans leurs locaux. Donc, on en est là. Nous sommes attendus pour le 1^{er} février, on travaille dessus bien sûr, mais dans la mesure où pour le moment nous ne sommes pas débordés, on va dire, ni par les cas positifs, ni par les clusters – il n'y a aucun cluster dans notre université aujourd'hui à ma connaissance – et les cas positifs d'étudiants, toujours à ma connaissance et sur la base déclarative, s'élèvent à 22 hier, d'accord, sur 35 000 étudiants. Je pense que tous les étudiants ne remontent pas le résultat de leur test, je crois que c'est sous-estimé.

Mais néanmoins, si c'est même 4 fois plus, cela signifie qu'on a moins de 90 étudiants positifs en même temps sur les 7 derniers jours pour notre communauté, ce qui a été recensé au plus haut niveau de la deuxième vague au mois de novembre.

Donc, pour le moment, bien sûr nous travaillons à cette organisation. Et je remarquerai, pour finir sur cette circulaire TAP, que ce dont j'avais pu témoigner auprès du ministère et à la CPU finalement trouve une certaine traduction dans cette circulaire puisqu'il est indiqué que les établissements doivent assurer le suivi de la situation épidémiologique et adopter en tant que besoin les mesures de gestion. Et en fait, c'est un petit paragraphe 4 de cette circulaire qui décrit *grosso modo* ce qui se fait à Dijon depuis le mois de septembre, c'est-à-dire une cellule veille Covid, quotidienne, hebdomadaire, bihebdomadaire, etc., en fonction des besoins et en fonction de la fréquentation de nos salles de cours et de nos campus par les étudiants.

Mais en tout cas cet exemple a porté et finalement c'est aussi ce qui permet de rassurer un peu le gouvernement, de dire « les établissements suivent la situation, ils sont responsables et ils font les choses le mieux possible ».

Ensuite l'autre circulaire, c'est la circulaire sur les 20 %. Vous savez qu'à la suite de la prise de parole du Président de la République, donc, le ministère nous a adressé vendredi soir dernier une circulaire pour autoriser et organiser le retour des étudiants sur les campus au plus tard le 8 février dans la limite de 20 % de la capacité d'accueil globale de l'établissement et dans une autre limite qui est celle de 50 % de la capacité nominale des salles, donc des amphis, etc.

C'est en route bien sûr. On a déjà, au titre des dispositifs antérieurs, à peu près 2 000 étudiants présents sur le campus quotidiennement. Sur le campus de Dijon, j'entends.

Si on passe à 20 %, cela signifie que globalement 6 000 étudiants peuvent être présents sur le campus dijonnais et 1 000 répartis sur les 5 autres campus territoriaux simultanément. Bon. Si on calcule bien, cela signifie qu'on peut en avoir 6 000 le matin, puis 6 000 autres l'après-midi. Donc, en réalité, on peut maximiser, on va dire, la présence étudiante sur nos établissements.

Néanmoins, et c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est que c'est une organisation complète qu'il faut refaire. Donc, on a échangé... La gouvernance a échangé notamment avec certains plannings, les plannings les plus importants hier soir pour mise en œuvre technique, on va dire, de ces dispositions, et très sincèrement cela n'est pas simple. C'est encore un énorme travail et j'avoue que... Enfin, cela a été mon sentiment et je pense que nous sommes un certain nombre à

le partager, c'est que nous ne souhaitons pas collectivement refaire l'effort gigantesque de tout réorganiser si c'est pour qu'on nous dise après, non, maintenant, il y a... Il faut... Enfin, on rejoint la discussion et le propos de tout à l'heure à propos des lycées. Si on nous empêche de continuer à accueillir les étudiants parce que la situation se dégrade et qu'on reconfiner les universités mais pas les lycées, je pense que sincèrement que la communauté n'est pas prête à l'admettre.

Donc, très clairement il faut... Et évidemment... On obéit au ministère, c'est normal et en plus on veut rendre service aux étudiants, donc... Et on veut les retrouver massivement dans nos locaux.

Mais si c'est pour avoir un contrordre dans 15 jours alors qu'on va s'échiner à faire ce travail, j'avoue que... Voilà. C'est quelque chose que je crains.

C'est quelque chose que je crains et c'est quelque chose que je dirai si jamais ce n'est pas dit par d'autres collègues jeudi soir à la ministre puisque nous avons une réunion à 18h jeudi soir en visio entre Présidents d'université et la ministre Frédérique Vidal. Mais bon. Je rappellerai ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est qu'en principe Frédérique Vidal nous a dit que même s'il y avait reconfinement on serait autorisé à continuer en présentiel dans la même mesure, enfin de la même manière que les lycées. Voilà.

Mais c'était une interview, les propos n'étaient pas aussi précis que ce que je viens de dire très clairement et donc il faut voir après la mise en application de ce propos, on va dire, politique devant les journalistes, et comment cela se traduit après sur le terrain.

Ah oui ! Autre chose. Sur l'application du couvre-feu dans cette circulaire, il y a une chose contre laquelle je me suis insurgé à la fois publiquement et devant le recteur de région, mais qui partage mon inquiétude, et également dans la presse, c'est l'interdiction qui est faite aux restaurants universitaires de permettre aux étudiant de venir chercher leurs repas, pas déjeuner sur place, pas dîner sur place, après 18h en raison du couvre-feu.

Je crois qu'il y a là une confusion majeure faite par les auteurs de cette interdiction entre les lieux de restauration, de convivialité, des bistros, des restaurants gastronomiques – ou pas d'ailleurs – et l'action sociale du CROUS.

Lorsque le CROUS sert des repas à des étudiants le soir, ce n'est pas pour leur assurer un moment de convivialité, c'est pour les nourrir, qu'ils aient un repas chaud alors qu'il fait -7. La semaine dernière, il faisait -7 la nuit.

Et la proposition qui est faite aujourd'hui pour respecter cette interdiction c'est de permettre aux étudiants soit de prendre deux repas le midi, soit de les prendre avant 18 h, entre 16h30 et 18 h. Ces solutions sont inacceptables de mon point de vue. Très clairement.

Je l'ai dit publiquement. Je crois que c'est paru ce matin dans la presse, dans Le Bien Public, mais je l'ai dit par ailleurs. Et j'ai demandé au recteur de faire passer le message selon lequel les étudiants doivent pouvoir sortir de leur chambre universitaire ou voire quand ils sortent de cours après 18h puisqu'ils ont l'autorisation de sortir de cours après 18h, de suivre des cours jusqu'à 20h. Il y a même des activités de SUAPS qui peuvent être dispensées jusqu'à 20h. D'accord. Que ces étudiants puissent retirer un repas chaud, n'est-ce pas, pour aller dîner ensuite dans leur chambre universitaire, leur appartement, etc. et pas manger quelque chose de froid qui a été retiré... Enfin, je trouve absolument absurde qu'on en soit arrivé là et qu'il y ait confusion entre un restaurant, on va dire, normal, lieu de convivialité et une action sociale du CROUS. Je crois que là, il y a une erreur d'analyse profonde.

Alors, il faut... D'après les informations non officielles que j'ai eues, le mot est passé auprès de Frédérique Vidal et c'est passé auprès également du service du Premier ministre et paraît-il de la Présidence de la République. Bon. On m'a assuré que la situation ne devrait pas trop durer. J'aurais aimé qu'elle n'existe même pas. Et en tout cas qu'elle soit... Que ce soit rectifié dès hier. Voilà. Puisque des grandes décisions ont été prises, enfin un certain nombre de décisions ont été prises par le Président de la République à Cergy.

Voilà sur ces éléments, sur ces deux circulaires.

Alors, il reste peut-être à envisager, là je n'ai pas d'information précise mais j'ai évoqué cette question avec les autorités régionales, évidemment nous nous tenons à la disposition de l'ARS s'il s'agit d'assurer une campagne de vaccination. Vous en avez peut-être eu vent, j'ai cosigné avec les sept autres chefs d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche un courrier qui a été adressé au Premier ministre, qui demandait le retour des étudiants en présentiel dès la semaine dernière. Et puis nous avons demandé également que les étudiants soient considérés comme prioritaires pour être vaccinés de sorte qu'ils puissent retrouver, on va dire, la possibilité pleine et entière de faire leurs études, de se former parce que c'est aussi l'avenir de notre pays. Il faut quand même en avoir conscience.

Nous attendons une réponse. Comme on n'a pas eu de réponse, on a diffusé cela sur les réseaux sociaux, Macha Woronoff de l'université de Franche Comté et moi-même, sur les différents réseaux sociaux sur lesquels nous avons des comptes. Voilà. L'écho a été important. Vraiment très important. Il y a eu plus de 10 000 lectures sur LinkedIn, 25 000 sur Twitter, je n'ai pas fait le compte aujourd'hui mais cela fait vraiment... Cela se répand très rapidement et c'est sans doute aussi pourquoi on a été sollicité aussi par la presse, y compris la presse nationale, donc France Inter, France Info, France 24, c'était prévu pour ce matin mais cela n'a pas marché, etc. Voilà.

En tout cas, on essaie de porter les revendications, on va dire, à la fois des personnels et des étudiants dans cette crise, au plus haut niveau avec les moyens qui sont les nôtres. Bien.

Nous allons pouvoir enfin rentrer dans le deuxième point de d'ordre du jour de ce conseil d'administration. Je passe la parole à Emmanuelle. Merci.

II) Questions financières

1. Admission en non-valeur

Mme Pucéat.- Donc, on va passer au point 2 de l'ordre du jour, qui concerne les questions financières, avec en premier lieu une procédure appelée apurement de créance qui ici est une remise gracieuse.

Alors, comme c'est une procédure qu'on va revoir à plusieurs reprises dans les CA, qu'on n'a pas encore vue jusqu'à présent depuis mars, je vais laisser la parole à notre agent comptable, Muriel Lecullier, qui va très brièvement présenter les trois cas d'apurement de créance qu'on va certainement voir au cours des différents CA et le cas ici dont il est question.

Normalement, Muriel Lecullier doit être sur Teams.

Mme Lecullier.- Oui. Bonjour. On m'entend bien ?
Est-ce que vous m'entendez ?

Mme Pucéat.- Oui. Très bien.

Mme Lecullier.- Bonjour à tous.

Donc, je vais vous présenter très brièvement la procédure d'apurement des créances qui ne sont pas soldées.

Comme vous le savez, l'agent comptable est responsable de l'encaissement de toutes les recettes établies par l'université de Bourgogne et des poursuites sont engagées quand il le faut à l'encontre des débiteurs jusqu'à ce que le dossier soit soldé.

Parfois on rencontre quelques difficultés pour recouvrer ces créances pour diverses raisons, donc des personnes insolvables, des personnes disparues dont on ne connaît plus l'adresse, des personnes décédées ou en grande difficulté financière, des procédures collectives, donc les sociétés en liquidation judiciaire qui vont aboutir à des clôtures pour insuffisance d'actifs, des procédures de surendettement ou des tous petits reliquats pour lesquels on a aucun moyen de recouvrement contentieux.

Donc, la règlementation prévoit plusieurs moyens d'apurement de ces créances pour qu'elles ne restent pas non soldées dans les écritures de l'université.

Pour ces trois procédures, on a d'abord la remise gracieuse.

La remise gracieuse, c'est une demande motivée du débiteur et une décision qui appartient au conseil d'administration, ce sera le cas du dossier qu'on vous présente aujourd'hui. Donc, là il faut une demande écrite justifiée par le débiteur qui est présentée au conseil d'administration. Si la décision est positive, la créance est définitivement annulée et dans le cas contraire le recouvrement pourrait être poursuivi.

Le deuxième cas, c'est l'admission en non-valeur. Dans ce cas-là c'est sur la demande de l'agent comptable et c'est aussi une décision du conseil d'administration. Lorsque le comptable a effectué toutes les diligences mais qu'il n'y a pas de résultat et que le recouvrement semble compromis définitivement, il demande l'admission en non-valeur, donc je demande l'admission en non-valeur pour ces cas-là. Et en cas d'acceptation par le conseil d'administration, la créance est soldée comptablement mais le droit existe toujours et la créance n'est pas éteinte, c'est-à-dire que si on retrouvait le débiteur ou qu'il revienne à une meilleure situation, on pourrait reprendre le recouvrement à nouveau et encaisser ce qu'il nous doit. Donc, dans ce cas-là la créance est annulée uniquement comptablement mais le droit est maintenu.

Ensuite le troisième et dernier cas, c'est celui des créances éteintes, donc là c'est un cas où on a un jugement d'un tribunal ou une ordonnance avec une décision de la commission de surendettement, ces décisions-là s'imposent à l'ordonnateur. Et il y a deux cas, soit des procédures collectives, donc des sociétés qui sont en fin d'activité, en liquidation avec une clôture pour insuffisance d'actif, et les procédures de surendettement qui se concluent par un effacement des dettes.

Dans ces trois cas, il faut une décision du conseil d'administration.

Donc, là on est en train de travailler sur nos restes à recouvrer, c'est-à-dire toutes les dettes qui ne sont pas à ce jour payées et on va vous présenter quelques dossiers dans les prochaines séances du conseil d'administration.

Pour aujourd'hui, il s'agit d'une demande de remise gracieuse qui est présentée par un ancien contractuel qui était redevable d'un trop-perçu de rémunération. Il avait cumulé des indemnités journalières de sécurité sociale et un

salaire, cela date de 2017 et à ce jour il reste dû 859,99 euros qui n'ont pas pu être précomptés sur son salaire parce qu'il est parti, c'était une fin de contrat. Il y a eu des relances et cette personne s'est manifestée et a fait un courrier en demandant une remise gracieuse. Voilà.

Donc, je vous laisse la parole.

Mme Pucéat.- Donc on doit se prononcer sur cette admission en non-valeur, à moins que vous n'ayez des questions sur ce cas particulier.

Nous vous proposons d'approuver cette admission en non-valeur qui est présentée.

Oui ? Tania Carnet.

Mme Carnet.- Une petite question.

Cette personne ne peut pas payer ? Elle n'est pas solvable ? Elle ne peut pas rembourser ces indemnités ?

Mme Pucéat.- Alain Helleu a suivi ce dossier, il va pouvoir répondre à cette question.

M. Helleu.- Oui, je peux intervenir. C'est quelqu'un qui a travaillé dans la recherche il y a pas mal de temps. Il est parti en fait depuis pas mal d'années, enfin depuis au moins 2017, donc cela fait 3-4 ans qu'il n'est pas là, il n'a pas des ressources stables, il a des petits contrats mais ailleurs, en dehors de nous.

Et en fait c'est très difficile, on a recouvré une partie de la dette, c'est difficile de recouvrer l'autre partie, si on envoie un constat d'huissier, au coût du constat d'huissier etc. Bon... Voilà.

Alors là on apure, cela ne sert à rien. Vraisemblablement il... Enfin, peut-être qu'il nous paiera, mais dans 10 ans avec des difficultés etc.

Bon. Là avec l'agent comptable, on est plutôt dans le... On solde. Voilà. De toute façon ce n'est pas quelqu'un qui roule sur l'or sinon la dette aurait été réglée.

Mme Pucéat.- Donc s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver une admission en non-valeur pour un montant de 859,99 euros.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Bien. Donc c'est approuvé à l'unanimité.

27 voix pour (unanimité)

2. Donation BOISSEAUX au profit de l'IUVV

Mme Pucéat.- Donc nous avons ensuite un deuxième point dans les questions financières qui concerne une donation de la fondation Boisseaux, qui a déjà réalisé les années précédentes une donation de 10 000 euros. Jusqu'à présent elle était attribuée à un chercheur qui était impliqué dans un programme Vigne et Vin et cette année il a été proposé qu'elle puisse contribuer à un investissement qui est fait pour des travaux d'une salle d'analyse sensorielle à l'IUVV.

Donc, le projet total est de 71 000 euros et la contribution de cette fondation serait de 10 000 euros.

Donc... Voilà. Nous devons ici nous prononcer sur cette donation. Est-ce que nous l'approuvons ou pas ?

Est-ce qu'il y a des questions ?

Le Président.- Le vote à distance... Il faut que ceux qui votent à distance...

Mme Pucéat.- Oui. Très juste. Oui. Effectivement.

Le Président.- Ils sont en train de de le faire parce qu'ils ont l'habitude, tu sais.

Mme Pucéat.- Oui. Mais il faut qu'on relance parce qu'on ne sait pas pour quel vote du coup.

Alors excusez-moi. On va devoir refaire les deux votes parce qu'effectivement on n'avait pas lancé le vote à distance.

Donc, je vais lancer le premier vote. Le premier vote, c'était pour l'admission en non-valeur, donc j'ai comptabilisé les votes dans la salle, je vais le refaire pour les votes à distance.

Voilà. Admission en non-valeur.

Donc, je vous laisse exprimer votre vote. Alors attendez avant de voter que cela apparaisse pour que ce soit comptabilisé après. Vous votez trop vite.

Cela apparaît. Ça y est. Maintenant, s'il vous plaît, pouvez-vous exprimer vos votes derrière ?

Le Président.- Alors Nathalie...

Mme Pucéat.- Alors, Nathalie Munier-Jolain vote... Alors peut-être pouvez-vous prendre la parole pour voter dans ce cas-là ?

Nathalie Munier-Jolain ...

Le Président.- Nathalie Munier vote pour.

Mme Pucéat.- D'accord. Vote pour.

Bien. Donc tout le monde a exprimé son vote ?

Donc, c'est approuvé à l'unanimité. C'est confirmé.

Le Président.- Merci. Donc, le deuxième...

Mme Pucéat.- Donc, le deuxième vote, attendez, nous allons le lancer, c'est la donation du fonds de dotation Monique et André Boisseaux.

Le Président.- Ça y est, je le lance là.

Mme Pucéat.- Alors le deuxième vote est lancé pour approuver la donation du fonds de dotation Monique et André Boisseaux à l'Institut universitaire de la vigne et du vin Jules Guyot, donc l'IUVV.

Donc, dans la salle, qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Il n'y a que des pour dans la salle.

Le Président.- Et également à distance.

Mme Pucéat.- Et également à distance. Il en manque... Non. Il n'en manque pas.

Le Président.- Nathalie ?

Mme Pucéat.- Donc, Nathalie Munier-Jolain, vous pouvez vous exprimer à l'oral si vous ne pouvez pas entrer dans le fil de discussion.
Pour.

Le Président.- Merci.

Mme Pucéat.- Bien. Donc c'est à nouveau approuvé à l'unanimité.

27 voix pour (unanimité)

Nous en avons terminé avec les questions financières et nous pouvons passer aux questions relatives au Pôle Patrimoine avec une présentation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'université de Bourgogne. Donc, il s'agit d'une présentation annuelle qui doit être faite et je vais laisser la parole à Philippe Perrot, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux qui va présenter un Powerpoint que je vais lancer sur Teams et sur l'écran ici.

III) Questions relatives au Pôle Patrimoine

M. Perrot.- Bonjour à toutes et à tous.

Donc effectivement je vais vous présenter le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'université de Bourgogne pour la période 2017/2021. A l'issue de cette présentation, nous pourrons avoir un moment d'échange sur ces documents et puis nous répondrons également à vos éventuelles questions. Daniel Niederlander, directeur du pôle patrimoine, est présent également pour compléter la présentation que je pourrai faire.

Et ensuite à l'issue de tout cela, nous proposons de vous présenter rapidement le résultat du plan de relance de l'État et du plan d'accélération de l'investissement de la région.

Alors, concernant le SPSI, un petit rappel sur le SPSI, donc le schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Qu'est-ce que le SPSI ?

C'est un document qui présente la stratégie immobilière d'un établissement à moyen terme, sur 5 ans, et ce document décrit également toutes les opérations qui sont nécessaires à la mise en œuvre des axes stratégiques décidés par la gouvernance.

Avant de décrire le SPSI, quelques mots sur la politique immobilière de l'État.

La stratégie immobilière de l'État, c'est de tendre vers un parc immobilier moins onéreux et mieux adapté aux besoins. C'est d'optimiser l'implantation, l'occupation des sites. C'est de se séparer des bâtiments qui sont sans usage. C'est d'avoir également un aménagement plus rationnel des espaces et c'est également

de mobiliser le foncier disponible pour la production de logements. En effet, l'État doit se séparer du foncier qui n'est pas utilisé et le vendre à des promoteurs pour faire du logement social.

Et cette politique immobilière de l'État, elle est définie, elle est mise en œuvre par la DIE, la Direction immobilière de l'État. La DIE a remplacé en 2016 les services qui s'appelaient France Domaine et la DIE est une direction rattachée au ministère de l'Économie et des Finances.

Et maintenant l'État est le seul propriétaire et les ministères et les opérateurs de l'État sont désormais locataires. Donc, en ce qui concerne l'université de Bourgogne, nous sommes locataires des bâtiments qui appartiennent à l'État, donc nous avons signé une convention en 2012 avec France Domaine pour une durée de 15 ans qui nous assure la gratuité de la location avec la charge du locataire. Et cette convention sera de nouveau à négocier et à signer en 2027.

Alors ensuite quel est le circuit de validation du SPSI ?

Comme on peut le voir ici, sur cette diapo, ce circuit est relativement long et en plus il a été rallongé du fait de la crise sanitaire.

Donc le document, une fois qu'il a été rédigé, ici au sein de l'université de Bourgogne, il a été transmis au rectorat en novembre 2018, ensuite il a été validé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en mai 2019. Ensuite il a été transmis à la préfecture en juin 2019 où il a reçu une validation tacite du responsable régional de la politique immobilière de l'État. Ensuite il a été transmis à la Direction immobilière de l'État en octobre 2019 et il a été validé par cette Direction immobilière de l'État en août 2020. Et ensuite le document est revenu à l'université pour présentation en conseil d'administration aujourd'hui et pour qu'il soit validé.

Alors, quel est le contenu de ce document, le SPSI ?

En fait, ce document présente trois grandes parties.

Il y a une première partie qui présente le bilan du SPSI précédent 2010/2020, ensuite il y a une deuxième partie sur le diagnostic, donc ce volet diagnostic se traduit... Repose sur une analyse, une vision consolidée du patrimoine. Et une troisième partie stratégie, dans laquelle l'établissement décrit quelle est sa stratégie immobilière et ensuite le document décrit également toutes les opérations qui seront envisagées sur un horizon de cinq ans pour mettre en place cette stratégie.

Et puis dans le document il y a également un focus sur les problématiques d'amiante, d'accessibilité et de performance énergétique.

Avant de vous présenter les trois grandes parties, bilan du SPSI précédent, diagnostic et puis stratégie, quelques chiffres clés sur l'université de Bourgogne.

Donc, l'université de Bourgogne, c'est une communauté de 38 000 femmes et hommes, 35 586 étudiants inscrits en septembre 2020, donc nous avons gagné 8 000 étudiants en huit ans, 1 520 enseignants, enseignants-chercheurs, 1 260 personnels BIATSS, donc six campus répartis sur quatre départements, la Côte d'Or, la Saône-et-Loire, la Nièvre et l'Yonne, 350 diplômes proposés. En ce qui concerne les composantes, donc huit unités de formation et de recherche, un Institut national supérieur du professorat de l'éducation réparti sur cinq sites : Dijon, Chalon, Mâcon, Auxerre et Nevers, trois instituts universitaires de technologie : Dijon-Auxerre, Le Creusot et Chalon-sur-Saône, deux écoles d'ingénieurs : l'ESIREM et l'ISAT, une école de management : l'IAE et un institut de la vigne et du vin, donc l'IUVV et 32 unités de recherche labellisées.

On va commencer par décrire rapidement le bilan du SPSI précédent.

Donc, l'uB assume efficacement la stratégie immobilière définie dans son premier SPSI. Les opérations du CPER 2007/2013 et du campus innovant 2009/2014 ont été menées à terme et les surfaces nouvelles construites ont été compensées par les sorties de bâtiments du patrimoine universitaire par remise à l'État ou par la vente. Par exemple, il y a eu la remise à France Domaine de l'ESPE de Chalon-sur-Saône et du gymnase Maret et puis également la vente du site de Saint-Usage et la réaffectation du bâtiment Epicure à l'établissement AgroSup. Et là, la surface totale du patrimoine bâti de l'uB n'a pas changé depuis 2011.

Le campus de Dijon rassemble aujourd'hui tous les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. On a l'uB qui est bien sûr présente, on a AgroSup Dijon, le CHU, le centre de lutte contre le cancer, le centre INRAE et le campus Montmuzard qui est devenu un lieu unique, ouvert sur la ville avec son centre culturel, ses infrastructures sportives, sa crèche, ses sentiers piétonniers, son musée en plein-air et le campus est également bien desservi par les transports en commun, notamment avec ses quatre arrêts de tramway.

Donc, voilà pour le bilan du SPSI précédent.

Maintenant, sur la partie diagnostic, on va s'attarder peut-être un peu plus longtemps.

Concernant le diagnostic, le patrimoine immobilier de l'uB, c'est 67 bâtiments répartis sur 13 sites fonciers totalisant 90 hectares. C'est 312 762 m² de surface bâtie sur les six campus. Et le patrimoine de l'uB appartient majoritairement à l'État pour 86 %. L'uB a des biens propres, trois biens propres qui sont le site rue Victor Hugo, le site à Marsannay-la-Côte et puis la Ferme de Morveau, et puis également des bâtiments qui n'appartiennent ni à l'État, ni à l'université de Bourgogne. Il y a des bâtiments, par exemple, c'est le cas au Creusot, le centre Condorcet, ce sont des bâtiments qui appartiennent à la communauté urbaine Creusot Montceau.

Alors ici vous avez un graphique qui vous représente l'évolution de la surface bâtie au fil des années. Sur ce graphique en fait on peut distinguer trois phases d'expansion.

Une première phase qui commence en 1957 avec l'arrivée des premiers bâtiments sur le campus Montmuzard et le développement du campus Montmuzard.

Ensuite, une deuxième phase d'expansion à partir de 1992 avec l'arrivée du plan université 2000 et puis la mise en application des différents CPER, contrats de plan État-Région.

Et puis une troisième phase d'expansion à partir de 2010 avec l'intégration des IUFM dans le patrimoine de l'université. Et on voit, comme je le disais tout à l'heure, que depuis 2011 la surface bâtie au niveau de l'université reste constante conformément aux souhaits de la politique immobilière de l'État.

Si on entre un peu plus dans le détail, donc, le patrimoine immobilier de l'uB.

Au niveau du campus dijonnais, on a le campus Montmuzard et celui de Médecine, plus quatre autres sites : le site rue Chabot-Charny, site rue Victor Hugo, la Ferme de Morveau et le site à Marsannay-la-Côte. Donc cela représente 41 bâtiments au total répartis sur 67 hectares, 244 500 m² de bâti, dont 66 850 pour l'enseignement et 43 500 pour la recherche.

Et en ce qui concerne les sites territoriaux, donc cinq sites : Auxerre, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon et Nevers, 26 bâtiments au total répartis sur 23 hectares, 68 262 m² de bâti, dont 29 550 pour l'enseignement et 2 520 pour la recherche.

Alors ensuite quel est l'état du patrimoine de l'uB ?

Le pôle Patrimoine de l'uB dispose de sa propre méthodologie pour établir des indicateurs permettant de définir l'état de son patrimoine. Je ne vais pas décrire cette méthodologie ici mais à l'issue de la présentation, si vous avez des questions, Daniel Niederlander pourra vous expliquer quelle est la méthode utilisée pour définir ces indicateurs.

D'après la méthode qui est utilisée, l'état du patrimoine de l'université de Bourgogne est satisfaisant à 68 % et très satisfaisant à 28 %. Et cet état satisfaisant est dû en partie aux investissements réalisés sur les bâtiments anciens dans le cadre des différents contrats de plan État-Région successifs.

Bien que l'état soit satisfaisant, des travaux sont à programmer sur les bâtiments les plus anciens parce qu'on a bien sûr des menuiseries qui sont vétustes, des façades qui se détériorent. On a des problématiques d'étanchéité sur les toitures, des installations techniques qui sont vétustes. Donc pas mal de travaux aussi qui sont régulièrement à faire.

Nous avons un avis favorable des commissions de sécurité pour tous les établissements recevant du public. Ce niveau de sécurité, c'est le résultat des rénovations successives réalisées depuis le début des années 1990 et la maintenance des installations de sécurité est régulièrement assurée en interne et par les entreprises spécialisées.

L'indice d'accessibilité moyen est d'environ 90 %, c'est-à-dire qu'en fait quasiment tous les bâtiments de l'université de Bourgogne sont accessibles à des personnes à mobilité réduite. Par contre aucun des bâtiments ne satisfait la réglementation en vigueur qui est très contraignante.

En ce qui concerne les performances énergétiques du parc immobilier, nous sommes en classe C à 16 % et en classe D à 78 %.

Et en ce qui concerne l'amiante, il est présent dans environ 60 % des bâtiments, principalement les bâtiments qui sont antérieurs à 1980.

En ce qui concerne les moyens financiers, le budget immobilier annuel du pôle Patrimoine est de 7,6 millions d'euros, donc cela représente la partie fluides, entretien, maintenance, et puis des opérations pluriannuelles d'investissements complètent ce budget immobilier donc cela peut être les fonds propres, par exemple pour financer les travaux d'amélioration du traitement d'air ou les opérations du CPER pour faire de la restructuration ou de l'amélioration de performance énergétique des bâtiments ou cela peut être aussi des subventions sécurité accessibilité du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Maintenant on en vient à la phase stratégie. Donc quelle est la stratégie immobilière de l'uB ?

Cette stratégie immobilière de l'université de Bourgogne repose sur trois objectifs majeurs.

Le premier objectif, c'est d'agir pour satisfaire les besoins des formations, donc en optimisant l'utilisation du patrimoine afin de prendre en compte la hausse du nombre d'étudiants tout en renforçant la qualité de vie sur les campus et c'est aussi en développant des nouvelles technologies, la pédagogie innovante.

Le deuxième objectif, en termes de stratégie immobilière, c'est d'accompagner le développement des activités de recherche en créant des plateformes techniques spécialisées et multidisciplinaires et en augmentant les puissances de calcul numérique et de stockage des données.

Et le troisième objectif en termes de stratégie immobilière, c'est de moderniser bien sûr le patrimoine immobilier en améliorant les performances

énergétiques, en améliorant la ventilation des locaux, l'accessibilité, les conditions de travail et le développement des infrastructures numériques.

La mise en œuvre de cette stratégie immobilière s'appuie sur différents plans, donc sur le contrat plan État-Région, sur les fonds propres et également sur le contrat métropolitain.

Maintenant nous allons décrire les différentes opérations, donc dans un premier temps les opérations du CPER 2015/2020.

Toutes les opérations qui apparaissent ici sont des opérations qui s'inscrivent dans la stratégie immobilière de l'université de Bourgogne que j'ai décrite juste avant.

Là, je vais aller assez vite, je ne vais pas décrire toutes ces opérations parce qu'elles vous ont déjà été présentées en conseil d'administration. Donc je vais simplement lister les opérations en indiquant quel est l'état d'avancement des projets.

Alors, première opération, c'est l'extension d'un bâtiment pour la pharmaco imagerie, donc une opération à 2,75 millions d'euros. C'est une opération qui a été repoussée du fait du plan de retour à l'équilibre financier. Parce qu'effectivement l'État devait apporter un million d'euros dans cette opération et du fait du plan de retour à l'équilibre financier nous n'avons pas pu apporter ce million d'euros, donc il a été décidé de décaler cette opération dans le temps et de la prévoir dans le CPER 2021/2027 où elle devrait être en première position.

En ce qui concerne le Learning center, donc une opération à 5,8 millions d'euros. Sur le plan financier, c'est une opération pour laquelle l'État devait apporter 1,14 million d'euros et de même, du fait du plan de retour à l'équilibre financier, l'État en fait s'est désengagé financièrement de cette opération. Mais le désengagement de l'université de Bourgogne a été compensé par les financements de l'État et de la Région qui sont venus... Les financements de l'État et de la Région qui étaient prévus pour le bâtiment pharmaco imagerie ont été reportés sur le Learning center. Donc cette opération de Learning center a pu se faire. Donc l'état d'avancement, cette opération est en cours de réalisation. La fin des travaux est prévue prochainement, en mars 2021. Et une seconde tranche de travaux a été proposée dans le cadre du plan « France Relance » et ce projet qui a été déposé, a été retenu, a été sélectionné par l'État, donc une opération à 2 millions d'euros, nous vous en parlerons tout à l'heure.

Ensuite, troisième opération, c'est la rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres ; une opération à 2,54 millions d'euros.

Donc, là, c'est partiellement réalisé. Ce qui a été réalisé, c'est le patio, une partie des menuiseries extérieures, les sanitaires et les systèmes de ventilation, plus une partie de mise en accessibilité. Et même chose, donc un volet rénovation énergétique a été proposé dans le cadre du plan « France Relance » et cette opération, qui a été déposée, enfin ce projet qui a été déposé, a été sélectionné par l'État, donc une opération à 5 millions d'euros, nous vous en parlerons également tout à l'heure.

Ensuite projet suivant, c'est la restructuration partielle de l'ESIREM, une opération à 1,9 million d'euros. Donc, là, l'étude est en cours, le début des travaux est prévu en 2021 pour un achèvement en 2022. Et là aussi, un volet énergétique a été proposé dans le cadre du plan « France Relance » mais là malheureusement ce projet-là n'a pas été retenu par l'État.

Et enfin nous avons le développement des infrastructures réseau et carte multiservices ; une opération à 6 millions d'euros. Donc en ce qui concerne la carte

multiservices, la modernisation du câblage informatique, c'est réalisé et en ce qui concerne le contrôle d'accès, c'est en cours de réalisation, il reste principalement le site d'Auxerre, une partie à Nevers, l'INSPé à Nevers qui reste à mettre sous contrôle d'accès et puis une petite partie... Enfin une partie également à Mâcon.

Ensuite les opérations sur fonds propres. On a déjà l'agenda d'accessibilité programmée, donc ce qu'on appelle l'Ad'Ap, cela concerne les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Donc, là, il a été prévu que l'université de Bourgogne apporte 1 million d'euros par an sur une période de 9 ans.

Alors malheureusement on s'est heurté encore au plan de retour à l'équilibre financier. Donc on a quand même des travaux d'accessibilité qui ont été engagés entre 2011 et 2013 dans les bâtiments les plus fréquentés, donc la BU Sciences qui est en train de devenir un Learning center, dans les grands amphithéâtres, donc on a Aristote Platon pour lesquels les toilettes ont été rendues accessibles aux personnes à mobilité réduite et puis on a également de l'accessibilité qui a été faite dans le bâtiment Droit-Lettres.

Comme je vous le disais, l'opération Ad'Ap a été freinée par le plan de retour à l'équilibre financier et globalement des études ont été menées sur environ 1/3 du patrimoine immobilier mais beaucoup de choses restent encore à faire dans ce domaine-là.

Ensuite on a l'amélioration des systèmes de ventilation des locaux scientifiques du bâtiment Sciences Mirande, donc une opération à 4 millions d'euros. Donc, là, ce qui a été réalisé, au niveau de l'aile B, les travaux sont terminés, l'aile C, les travaux sont en cours avec un achèvement en 2021.

Et dans les autres ailes, les travaux sont prévus en 2021 et 2022.

Et enfin, rénovation partielle avec isolation du bâtiment médecine B2, donc une opération à 1,8 million d'euros. Et là les travaux ont débuté en octobre 2020 pour une durée d'environ un an.

Donc, pareil, toutes les opérations qui apparaissent ici, ce sont des opérations qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie immobilière de l'uB.

Et enfin, les opérations émergentes. Donc là ce sont des opérations qui étaient émergentes en 2017 mais qui sont bien avancées et qui ont bénéficié d'un financement dans le cadre du contrat métropolitain.

On a l'extension du data center, une opération à 5,4 millions. Alors je peux rappeler rapidement aussi le financement. Dans ce financement, on avait 2 750 000 d'euros par l'université de Bourgogne, 1 325 000 euros par la région Bourgogne Franche Comté puis 1 325 000 euros par Dijon Métropole.

L'opération a été lancée, le début des travaux est prévu en fin d'année 2021. Et en ce qui concerne l'extension de l'ESIREM, donc une opération à 4,1 millions d'euros, au niveau du financement, il y a 1 million d'euros apporté par l'université de Bourgogne, 2,1 millions d'euros apportés par la région Bourgogne Franche Comté et 1 million d'euros par la métropole. Donc, le démarrage des travaux est prévu au 3^{ème} trimestre 2021.

Et voilà on en a terminé pour la présentation de ce document. Donc maintenant nous pouvons prévoir un moment d'échange sur ce document et ensuite nous vous présenterons le résultat du plan de relance de l'État et du plan d'accélération de l'investissement de la Région.

Mme Pucéat.- Est-ce que déjà vous avez des questions sur ce schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'uB ?

Oui, alors Denis Hameau et ensuite Monsieur Rollin.

M. Hameau.- Je n'ai pas de question particulière. Simplement je vois qu'il y a une belle dynamique sur le plan de la gestion immobilière, donc c'est bien, cela veut dire que les choses sont en route et on avance.

Je reviens à votre précédent débat, c'est-à-dire que le fait qu'il y ait une croissance, et c'est très bien, et un développement de l'université, c'est très bien, mais on voit bien qu'à un moment il va falloir ajuster les moyens et l'immobilier fait partie des moyens. Et donc c'est important de se dire que la tendance, elle est quand même au développement et que contracter le plus possible les moyens sur le plan de l'immobilier et les mètres carrés, c'est légitime de la part de l'État qui demande cela. Mais à un moment il y a un peu une quadrature du cercle dont il faut essayer de sortir parce qu'à force de contracter les moyens et de se développer et de ne pas avoir les moyens suffisants en enseignants et en personnels, il y a un moment où ce n'est pas tenable. Donc ça, il va falloir qu'ensemble finalement on puisse porter cette parole-là pour qu'on sorte de cette espèce de mécanisme infernal.

Simplement vous dire que dans le cadre du contrat métropole/région, pour lequel, en gros, cela nous a permis d'avoir une enveloppe de 100 millions d'euros, plus de 40 millions d'euros sont affectés sur des opérations en lien avec l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, donc ça, c'est un point important.

Vous voyez qu'en ce moment l'ESEO et ESTP, cela monte. On a visité le chantier et on espère bien qu'à la rentrée prochaine on ouvrira même si les conditions sont compliquées, acrobatiques.

On espère accompagner d'autres écoles comme l'E.S.E.M, Sciences Po. Voilà. Il y a beaucoup d'acteurs qui font partie de cet écosystème de l'enseignement supérieur. Et donc sur la problématique plus spécifique du foncier, de l'immobilier, je pense que c'est important qu'on coopère ensemble, ce qu'on fait déjà, et qu'on continue à avoir une approche, j'allais dire collective de cette affaire-là parce que c'est un élément très, très important du développement.

Voilà. Je voulais juste dire cela. Et puis on est à vos côtés évidemment pour accompagner les projets.

Le Président.- Oui. Oui. Merci beaucoup pour ce commentaire.

Simplement effectivement on voit bien qu'en matière immobilière, les investissements sont lourds, qu'on pourra souligner qu'il y a un certain nombre de programmes qui correspondent à de la rénovation ou de l'entretien de bâtiments qui appartiennent à l'État et qui sont prélevés sur les fonds propres de l'université.

Il y a des interventions des collectivités territoriales qui sont indispensables effectivement parce que sans leur intervention on ne pourrait pas faire.

On peut aussi faire un parallèle avec les moyens qu'on met dans le bâtimentaire et puis les moyens dont on aurait besoin pour desserrer l'étau sur l'emploi, sur les RH. On voit bien qu'il y a... Juste je parlais de déséquilibre budgétaire tout à l'heure, en fait il y a... Dans la structure budgétaire, il y a effectivement... C'est vrai qu'il y a quand même de l'argent, il faut quand même le dire et puis en même temps on ne peut pas mener une politique RH à la hauteur de nos ambitions, parce que la structure même de notre budget est déséquilibrée. Et c'est là-dessus qu'on a argumenté vis-à-vis du ministère pour dire « mais rectifiez ce déséquilibre ». C'est essentiel.

Il faut absolument qu'on arrive à... Voilà. C'est vraiment une question de masse et on est coincé par cela. Voilà. Et franchement c'est difficile.

Attention, je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut pas faire les investissements immobiliers qu'on finance ensemble, seul ou séparément, etc. Non. Non. Il faut les faire parce que c'est aussi une politique d'investissement dans l'avenir de notre université. Il faut qu'on se développe. Il faut qu'on fasse les choses. Il faut qu'on améliore le confort de travail, enfin, etc. Il n'y a rien de somptuaire dans ce qui est fait, dans ce qui est proposé. C'est vraiment pour améliorer et accompagner le développement de notre université. Voilà.

C'était juste en réponse.

Il y a Monsieur Rollin qui...

Mme Pucéat.- Alors Monsieur Rollin et puis ensuite on nous pose une autre question aussi dans le fil de discussion, on y reviendra après.

M. Rollin.- Oui. Alors, moi, je suis tout à fait favorable à ce que l'on investisse dans le bâtimentaire.

Moi, j'ai deux regrets dans ce document.

Un regret, c'est l'Ad'Ap ; trois lignes. L'adaptation aux personnes en situation de handicap ; trois lignes pour dire que finalement on n'a rien fait pour un projet qui a été validé, un plan qui a été validé en 2015 et qui doit s'étaler sur neuf ans, c'est-à-dire que déjà on a perdu cinq ans pour quelque chose qui est primordial.

Je rappelle quand même qu'on peut mettre... On peut faire des chiffres, des statistiques en disant que 80, vous avez dit 98 % sont... correspondent, mais finalement aucun bâtiment ne respecte la loi, ne rentre dans le cadre de la loi. Donc, je pense que c'est un des enjeux majeurs de notre établissement. On en avait déjà discuté en particulier, lors de la campagne d'emploi, le peu de personnes, de personnels recrutés en situation de handicap, mais quand les bâtiments ne sont pas adaptés, il faut aussi se poser la question comment on peut accueillir ces personnels dans des bonnes conditions et comment on peut accueillir aussi nos étudiants en situation de handicap parce qu'on doit être une université inclusive et comment on les accueille aussi dans les bonnes conditions dans les bâtiments.

Un deuxième point sur lequel j'ai aussi un regret, c'est qu'en fait...Alors même si on fait des rénovations, quand on fait des rénovations, je suis conscient que des améliorations sont apportées en termes énergétique. Nous avons des bâtiments anciens qui sont des passoires énergétiques. D'accord, c'est des coûts phénoménaux, vous l'avez cité, en particulier sur les menuiseries, quand vous parlez d'amiante, nous sommes sur un coût de 30 millions d'euros, je me doute. Mais par contre, derrière, on pourra voir, une fois qu'on aura fait de la rénovation sur ces vieux bâtiments, le coût d'exploitation deviendra quand même plus faible pour l'université donc quelque part on se redégagera des marges de manœuvre et je pense que c'est peut-être un des objectifs. On le voit bien, vous l'écrivez dans le document.

Pour le Learning center, les coûts d'exploitation vont baisser puisque la rénovation des huisseries et bâtiments sera faite et que cela va être une charge financière diminuée pour l'université.

Donc, je pense que, ça, cela devra faire l'objet d'une véritable réflexion. Quelles sont les priorités que l'on veut mettre ? Est-ce qu'on veut continuer à construire des bâtiments ou est-ce qu'à un moment on se dit on lance un plan de rénovation sur ces questions-là ?

Alors peut-être que cela va apparaître dans le plan de « France Relance », je l'espère. Mais je pense que c'est deux enjeux majeurs de notre université sur les marges de manœuvre futures que l'on pourra dégager, parce que les marges

énergétiques... Les rénovations énergétiques quelque part, c'est quand même les coûts d'exploitation, ce sont du fonctionnement. Nous transformons... Nous faisons des économies en faisant de... Là où on fait de l'investissement, on dégage des économies en fonctionnement.

Voilà mes deux points.

Le Président.- Oui. Je souscris à ce que vous dites, à votre analyse, clairement.

Alors sur le handicap, Ad'Ap, apparemment on a du retard effectivement. Peut-être que... Alors il reste qu'il y a des choses quand même qui sont faites, je vais passer la parole à Alain Helleu pour qu'il le précise.

Et puis là... Bon. Je n'avais pas prévu d'en parler aujourd'hui, mais le schéma du handicap a été totalement réécrit et finalisé, enfin dans sa première mouture, par deux chargés de mission, Vanessa David et puis Walter Jean-Baptiste.

Un chantier qui avait été un peu laissé en stand-by ces derniers mois et... Donc, voilà le travail est fait. Enfin, on commence. On y va. On poursuit. On n'oublie pas. Je souscris absolument à votre propos sur l'université qui doit permettre aux étudiants handicapés, aux personnels handicapés, aussi, d'accéder. C'est essentiel. Cela fait partie de notre mission. Voilà.

Il faut qu'on continue à dégager des marges et il faut surtout qu'on les accentue pour respecter Ad'Ap et c'est une question d'ailleurs qui a été posée par Christine Tournay-Dupont dans le fil de discussion sur Teams.

Alain, tu veux peut-être préciser.

M. Helleu.- Oui. Juste dire un mot.

Chaque année effectivement on investit de l'argent sur des travaux pour faciliter en fait la circulation des personnes qui présentent un handicap moteur. Donc c'est un point, enfin c'est une attention qui est très forte. On y est très attaché y compris de même sur la rénovation énergétique.

Mais d'un autre côté, comme il a été dit tout à l'heure, l'État est propriétaire des bâtiments et nous sommes locataires et l'État nous demande de faire des travaux de propriétaire tout en ne donnant pas toutes les marges financières, budgétaires nécessaires pour faire l'ensemble de ces travaux.

Donc, on le fait, on dégage des marges, y compris pendant le PRE, on a dégagé des marges, mais évidemment c'est insuffisant par rapport aux besoins qui sont nécessaires, mais d'une manière générale il faut entretenir les bâtiments.

C'est vrai que depuis quelques années on fait un effort, l'État fait un effort mais cela fait suite à une période relativement longue où l'État n'investissait pas du tout. Voilà.

Bon. Je ne veux pas être trop long mais sinon on pourrait parler de la rénovation des lycées, c'est exactement la même problématique, c'est-à-dire qu'à partir du moment où les lycées ont été transférés à la région, il y a eu un effort assez important d'investissement et de maintenance des bâtiments. On fait avec les moyens que nous donne l'État. Mais on est bien conscient des enjeux, cela fait l'objet aussi de discussions en CHSCT.

Mme Pucéat.- Et en ce qui concerne l'aspect rénovation énergétique, le plan de relance peut quand même aussi contribuer, je vais laisser la parole à Philippe Perrot.

M. Perrot.- Alors, oui.

Donc, justement nous allons également vous présenter le résultat du plan de relance de l'État et du plan d'accélération de l'investissement de la Région, ce qu'on appelle le PAIR.

En ce qui concerne le plan de relance de l'État, donc suite à l'appel à projet de l'État concernant le volet rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur, l'université de Bourgogne a déposé 16 projets pour un montant total d'environ 30 millions d'euros.

Sur ces 16 projets, six ont été sélectionnés par l'État pour un montant d'environ 13 millions d'euros, quatre projets qui concernent le campus dijonnais et deux qui concernent les sites territoriaux.

Les projets apparaissent ici sur la diapositive. Donc, on a la rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres pour 5 millions d'euros. Là aussi, Daniel Niederlander pourra entrer un peu plus dans le détail et vous dire ce qui est prévu pour ce bâtiment, juste après.

Ensuite on a la rénovation énergétique du Learning center, donc cela correspond à la deuxième tranche, que j'ai évoquée tout à l'heure, donc pour une opération à 2 millions d'euros.

Ensuite on a le raccordement des bâtiments Animalerie centrale et Centre des sciences du goût sur le réseau de chaleur urbain Dijon énergies pour 82 700 euros.

Ensuite on a l'installation de bornes de recharges électriques sur le campus de Dijon pour 82 700 euros.

Et puis les deux derniers projets, cela concerne les sites territoriaux. Donc on a la rénovation énergétique du bâtiment initial de l'IUT du Creusot pour 4 millions d'euros et la rénovation et l'extension du bâtiment C de l'ISAT de Nevers pour 1 800 000 euros.

Donc, cela c'est ce qui concerne le plan de relance de l'État.

Et puis, pour le plan d'accélération de l'investissement de la Région, donc le PAIR, la région Bourgogne Franche-Comté va financer à hauteur de 50 % plusieurs projets, des projets qui concernent le campus dijonnais mais également des projets qui concernent les sites territoriaux.

Pour le campus dijonnais, la Région s'est engagée pour financer un montant de l'ordre de 4 813 000 euros, donc là il y a un certain nombre de projets qui ont été listés mais rien n'est figé. C'est-à-dire qu'il y a des discussions en ce moment avec la Région pour savoir ce qu'on va mettre exactement dedans. Donc là, pour l'instant, ce qui apparaît, ce sont des choses qui sont envisagées.

Et puis pour les sites territoriaux, c'est pareil.

Il y a une enveloppe de 1 million d'euros qui a été validée par la Région pour l'aménagement des campus territoriaux. Et il reste encore à définir exactement ce qu'on va mettre dedans, mais il y aura très certainement des travaux sur l'aspect protection et sûreté, vidéo protection, parcs à vélo, et également des rénovations énergétiques qui sont prévues pour les sites territoriaux.

Voilà pour le PAIR.

Ensuite Daniel Niederlander peut entrer un peu plus dans le détail et expliquer globalement ce qui est prévu en termes de rénovation énergétique dans les différentes opérations.

M. Niederlander.- Bonjour à tous.

Pour vous expliquer un peu la stratégie de l'État dans le cadre du plan de relance, donc c'est Bercy qui a piloté cet appel à projet.

Et les deux critères primordiaux de sélection des projets étaient la rapidité de mise en œuvre, donc il fallait que dans le cadre du plan de relance, quasiment les travaux puissent démarrer cette année. Et deuxièmement les performances énergétiques identifiées dans le cadre des différents projets.

Donc, si on reprend un peu les projets qui ont été retenus sur Dijon et sur la Côte d'Or, enfin sur la Bourgogne, pardon.

Les projets sur Dijon sont en grande partie des projets qui étaient déjà en cours. Nous avons les études qui étaient menées pour la rénovation énergétique de Droit-Lettres, mais le financement de l'État ne permettait que de faire une partie de la rénovation énergétique, en l'occurrence on aurait, avec le budget initial, rénové à peu près les 2/3 des fenêtres du bâtiment Droit-Lettres sans isoler les murs, sans isoler la toiture, sans changer les anciennes centrales de traitement d'air, sans intervenir sur une meilleure régulation du chauffage.

Donc, le plan de relance nous a permis finalement d'abonder le budget initial pour nous permettre de faire l'ensemble de ces opérations techniques de travaux.

Sur le Learning center, c'est encore plus vrai. On a réalisé dans le cadre du premier projet à peu près la rénovation des 2/3 du bâtiment. Traitement énergétique de l'enveloppe, les fenêtres et les toitures, et on avait laissé finalement dans leur jus deux grandes salles, environ 1 500 m² de bâtiment datant des années 70, avec des faux-plafonds des années 70, des moquettes des années 70, enfin... On aurait vraiment eu une rupture entre l'entrée du bâtiment et l'accès aux deux salles, aux deux plateaux.

Donc ce projet également était facilement mis en œuvre, le maître d'œuvre était déjà retenu, donc on a traité avec lui pour poursuivre les études sur le restant du bâtiment.

Sachant que nous avons demandé au maître d'œuvre, en 2017, d'étendre son étude à l'intégralité du bâtiment pour pouvoir éventuellement bénéficier de crédits FEDER en rénovation énergétique.

Donc, voilà, deux projets qui étaient déjà lancés. L'architecte, les bureaux d'étude étaient déjà en train de travailler, donc cela nous a permis d'avoir deux projets immédiatement exécutables.

Sur Dijon, nous avons également deux petits projets à 82 000 euros. Des projets également assez faciles à mettre en œuvre et qui ont été retenus.

Les deux autres projets sont des projets plutôt neufs. Le bâtiment initial de l'IUT du Creusot est un bâtiment qu'on a identifié comme étant facilement réhabilitable du point de vue énergétique. C'est un bâtiment qui est... Architecturalement parlant qui n'a pas vraiment de qualité architecturale. Si vous voyez une grande masse brune avec des fenêtres, c'est à peu près ce qu'on peut dire de ce bâtiment-là. Donc on peut facilement mettre en œuvre une rénovation énergétique, changer les fenêtres, isoler les façades, isoler la toiture sans perturber vraiment le fonctionnement du bâtiment, sans mener des études très compliquées. C'est également cela qui nous a motivés à présenter ce dossier-là et c'est également certainement ce qui a entraîné le choix de Bercy de retenir ce projet-là.

Et on a un sixième projet donc sur Nevers avec une réhabilitation d'un corps de bâtiment d'environ 500 m² qui a également son sens, avec derrière un volet pédagogique qui est également assez intéressant.

Nous avons déposé bien d'autres projets, des projets un peu plus techniques de rénovation de toitures, de rénovation d'éclairage, de bâtiments, d'éclairage public, etc. qui n'ont pas été retenus.

Donc, il y a peu de marge de manœuvre, il y a des opérations qu'on a... Pour être assez rapidement réactifs, on avait déjà lancé des consultations d'architectes et aujourd'hui on les continue dans l'esprit de mener à bien des études pour éventuellement bénéficier peut-être d'une deuxième vague de financement. Peut-être en discutant avec la Région sur leur plan de relance, le PAIR, pour éventuellement financer des opérations qui sont déjà lancées.

Mme Pucéat.- Très bien. Merci pour ces compléments d'information.

Y a-t-il des questions avant que nous mettions ce schéma au vote ?

Bien.

Donc, dans ce cas-là je vous propose d'approuver le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'université de Bourgogne, donc le SPSI pour la période 2017/2021.

Je vais lancer le vote dans Teams. Voilà. Donc, vous pouvez vous prononcer.

Dans la salle, qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Donc tout le monde dans la salle vote pour.

Bien. Est-ce que tout le monde a exprimé son vote ?

Alors, peut-être Madame Munier-Jolain, à l'oral.

Mme Munier-Jolain.- Je vote pour.

Mme Pucéat.- Merci. Vote pour.

Très bien. Donc ce schéma est approuvé à l'unanimité.

26 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point IV de l'ordre du jour qui concerne la présentation de la cartographie des risques et du plan d'actions comptable et financier pour lequel je vais laisser la parole à Alexis De Rougemont, donc Vice-président au pilotage, qui va partager un Powerpoint. Alors, il faut que je départage. Voilà.

Donc, Alexis, tu peux partager ton écran. Et je vais mettre le micro ici. Voilà.

IV) Présentation de la cartographie des risques du plan d'actions comptables et financiers

M. De Rougemont.- C'est bon ?

Mme Pucéat.- Oui. Là, c'est bon.

M. De Rougemont.- OK.

Bonjour à tous.

Je vais vous présenter donc la cartographie des risques et du plan d'actions comptable et financier de l'uB.

Pour éviter de faire un inventaire à la Prévert, sachant qu'*a priori* nous avons déjà un petit peu de retard, je vous invite à vous référer aux différents documents et notamment aux cartographies qui vous ont été fournies en amont, ce qui vous permettra de voir un peu plus de détails, la construction de cette cartographie et des différents axes, en fait les processus qui sont donc référencés dans ce contrôle interne.

Le contrôle interne a un cadre réglementaire, outre le fait qu'il trouve sa source, on dirait, quelque part très lointain dans la constitution avec l'article 47-2 qui est relatif à la réglementation des finances publiques. C'est un peu plus tard, donc il y a un peu moins de 10 ans, en 2012, que la DGFIP par décret a institué un contrôle interne comptable et budgétaire et cette démarche a été formalisée et renforcée par notamment le décret GBCP en 2017 afin de créer une évaluation par l'autorité chargée du contrôle de l'organisme et d'avoir un contrôle interne budgétaire et comptable qui permette de suivre, de donner une assurance qualité à la gestion de ce budget et de la comptabilité de l'établissement.

Le contrôle interne, cela correspond en fait à l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents visant à maîtriser les risques financiers et ceci depuis leur programmation, c'est-à-dire l'émission du besoin jusqu'au dénouement comptable. Et pour ce faire il y a différents objectifs qui sont à formaliser, notamment les objectifs, ce sont de maîtriser les risques et fiabiliser également l'information financière mais en même temps augmenter la transparence, la connaissance et notamment la connaissance de l'application et l'application des processus internes de l'établissement et puis optimiser le pilotage et la performance de l'université. Et ceci doit se faire par une augmentation de la traçabilité des opérations qui sont en cours au sein de l'établissement.

Pour cette exécution de ce contrôle interne, quatre leviers peuvent être utilisés, notamment une meilleure structuration de l'organisation de l'établissement, la création d'une gestion documentaire complète des processus et des procédures internes et notamment former les usagers à l'utilisation de ces différentes documentations, augmenter la traçabilité documentaire et notamment conserver les différents justificatifs des opérations et enfin mettre en place une évaluation qui soit, soit une autoévaluation, soit via des audits internes et externes.

Donc, ce sont des leviers qui permettent en fait d'assurer la qualité des différents processus que nous allons revoir.

Il y a différents outils à développer, ils rentrent typiquement dans la notion de l'assurance qualité et en particulier du PDCA, c'est « plan, do, check and act ». Et pour ce faire on doit faire une cartographie des risques, ces risques doivent être identifiés afin de pouvoir, en fonction de leur criticité, savoir si on les maîtrise complètement, partiellement ou pas du tout et mettre en place un plan d'actions qui permet de corriger les différents risques non maîtrisés qui ont été mis en lumière.

Cette démarche de qualité est répartie en huit processus pour lesquels sont associés des pilotes. Ces pilotes sont des responsables administratifs, des administratifs et puis également il y a un pilotage qui se fait par les différents Vice-présidents responsables des différents pôles.

Et on a donc huit processus. On a un processus Rémunération qui est piloté par Monsieur Thepenier, un processus Parc immobilier/Investissement qui est piloté

par Monsieur Nicolas Cuenin, un processus Contrats de recherche par Madame Schmitt, un processus Dépenses et Commande publique par Madame Bernard, un processus Recettes qui est piloté par Madame Gaubil, un processus Budget qui est piloté par Mesdames Khatri et Borde, un processus Trésorerie par Madame Lecullier et enfin un processus Etats financiers/Clôture comptable qui est piloté par Monsieur Cuenin.

Au total 415 risques ont été jusqu'à maintenant cartographiés ; 285 correspondent à des risques faibles ; 69 à des risques moyens et enfin 61 à des risques élevés. Mais ce n'est pas pour autant qu'un risque élevé n'est pas maîtrisé et qu'un risque faible l'est complètement. Ce sont deux nuances différentes. C'est par rapport à la criticité des risques qui ont été donc cartographiés.

Alors, on va commencer par le processus Rémunération.

54 risques en tout ont été relevés ; six sont non maîtrisés et deux moyennement maîtrisés.

Ceux qui sont non maîtrisés concernent notamment la gestion administrative de la paie. Sans trop entrer dans les détails, c'est notamment des indus, des paiements indus, des trop-perçus, des doubles paiements d'heures qui sont donc indus au niveau des agents et qui sont en adéquation notamment avec ce qui est notifié dans Sage, et puis tout ce qui est prise de service d'agents en absence d'autorisation de recrutement validée par exemple.

On a également des risques relatifs aux primes, non-respect en particulier des critères d'attribution ou incompatibilité de primes. Et notamment se rajoute la complexité des calculs des primes de fin d'année.

Et enfin parmi les risques qui sont non maîtrisés ou partiellement maîtrisés, on retrouve tout ce qui est relatif aux congés payés, notamment l'erreur dans les suivis des congés payés, l'absence de suivi des congés payés et l'erreur dans les récupérations d'heures supplémentaires.

Alors, pour ce faire, un plan d'actions pluriannuel a été mis en place, notamment le déploiement de la préliquidation dans SIHAM qui est donc dans le service chargé de la réalisation et les services Prospective et Qualité RH. Et puis une mise en place d'un outil de suivi des congés, notamment avec la DNUM qui permettra donc, en dématérialisant, d'avoir un meilleur suivi notamment pour ces congés payés.

Maintenant le processus du Parc Immobilier : 77 risques ont été identifiés ; 7 risques sont non maîtrisés et 23 risques sont partiellement maîtrisés.

Parmi ces sept risques non maîtrisés, nous avons notamment des risques relatifs aux biens immobiliers, notamment la mauvaise transmission de documentations comptables pour les travaux achevés qui sont donc mal transmis à l'agence comptable.

Concernant des risques mobiliers...

Mme Pucéat.- Alexis ?

M. De Rougemont.- ... Nous avons une mauvaise transmission...

Mme Pucéat.- Alexis ? On a une question...

M. De Rougemont.- Oui ?

Mme Pucéat.- De Monsieur Rollin sur, je pense, une des diapos qui vient de passer.

M. Rollin.- Oui. Excusez-moi, parce que c'est peut-être mieux d'intervenir en cours sur les différents risques plutôt que de reprendre tout à la fin.

J'ai simplement une question un peu technique.

Comme vous avez parlé sur la question de la gestion des congés payés, c'est un logiciel qui va permettre que les agents saisissent les congés directement et donc voient au jour le jour où ils en sont, c'est cela la procédure ? Pour que d'un autre côté on puisse faire cette... Ce système-là ?

Mme Pucéat.- Alexis...

M. Rollin.- Après il existe, par exemple, au CNRS... D'autres instituts le font. C'est une gestion en direct.

M. De Rougemont.- L'objectif, c'est de mettre en place ce type de logiciel puisqu'actuellement certains utilisent encore le format papier.

Il y a des mauvaises transmissions notamment concernant les prises de congés. Il y a des erreurs de report de ces demandes de congés et de ce fait la mise en place, qui se fera avec la DNUM, permettra justement une comptabilisation des congés et un suivi par l'agent à tout moment.

M. Rollin.- D'accord.

Alors simplement d'un point de vue technique, seront prises en compte toutes les heures de récupération qui pourront être calculées, etc. ? Parce que cela aussi fait partie de ces schémas-là.

M. De Rougemont.- Tout à fait.

M. Rollin.- D'accord. Merci.

M. De Rougemont.- Concernant notre processus immobilier, donc il y a différents... Il y a une litanie là-dessus, notamment des risques non maîtrisés concernant l'inventaire patrimoine.

En effet, il y a une absence ou un mauvais contrôle des inventaires mobiliers, notamment il y a des erreurs sur l'inventaire de 2016. Il y a des absences de mises à jour, absences de procédure d'immobilisation lors de sortie, notamment des problèmes avec le logiciel RANE. Et ce logiciel qui ne va plus être mis à jour, doit être... On doit prévoir donc une migration des éléments du logiciel RANE vers un nouveau logiciel afin de pouvoir suivre cet inventaire et ne plus avoir d'erreurs, en tout cas en espérant ne plus avoir d'erreurs.

Et puis il y a aussi une absence de vérification réglementaire sur les équipements des laboratoires. Actuellement ce sont les laboratoires qui font ces vérifications réglementaires et non pas le pôle patrimoine, donc il n'y a pas de possibilité de contrôle, en tout cas on ne maîtrise pas ce qui se passe au niveau des laboratoires.

Sur le plan de l'action pluriannuelle, on a donc différentes actions qui sont en cours. Je vous ai parlé de celle du logiciel RANE qui doit donc migrer vers une nouvelle application.

Et puis la réalisation d'un nouvel inventaire externe devrait avoir lieu tous les trois ans.

Et puis un inventaire qui serait à ce moment-là également interne avec deux composantes actuellement par an peuvent être faites, pour cet inventaire.

La réalisation également d'un recensement du parc matériel à entretenir dans les labos. Actuellement, il n'y a pas beaucoup de visibilité là-dessus donc c'est le service Hygiène et Sécurité qui sera en charge de cette réalisation.

Et enfin, la réalisation d'une procédure pour les biens reçus à titre gratuit dans les laboratoires.

En ce qui concerne le processus Recherche, un processus qui est relativement complexe parce que beaucoup de parties sont impliquées et donc qui est générateur d'erreurs ou d'imprécisions et donc également générateur de processus non maîtrisés. Il y en a 19 en tout, notamment relatifs à l'élaboration des contrats, des problèmes de divulgation de projets ou d'informations qui sont non assurés, compétences sur l'achat scientifique qui ne sont pas non plus maîtrisées, points de contrôle d'hygiène, des clauses inacceptables de contrats et qui ne sont pas... Qui sont acceptées mais qui ne devraient pas figurer.

Il y a des éléments de risques évidemment non maîtrisés relatifs à la validation du contrat, les problèmes de confidentialités des conventions qui sont non-respectées, relatifs également aux gestions financières et matérielles. Le cadre réglementaire relatif aux achats est difficile à suivre, notamment lorsqu'il y a de très nombreux financeurs ou une convention multiple.

Et puis il y a aussi beaucoup de risques relatifs aux achats concernant la recherche, donc absence d'engagement de fonds prévu par convention, justificatifs transmis hors délai ou pas transmis, notamment cela pose un problème particulier avec les fonds FEDER qui nécessitent un timing précis et une précision également puisque c'est au centime près, enfin à l'euro près.

Et également des risques relatifs à l'utilisation des marchés transverses, le non-respect de cadre réglementaire mais également de mises en concurrence lors de ces achats.

Donc, il y a un certain nombre de risques relatifs à ces achats, par exemple, des factures ou avoirs non comptabilisés ou hors délai ou encore erronés.

Et enfin d'autres risques non maîtrisés qui sont relatifs au bilan du projet, un mauvais bilan financier ou encore des sous-financements des projets, notamment encore à nouveau un problème lorsqu'il s'agit des fonds qui sont de type FEDER.

Bon, je vous passe les 12 risques partiellement maîtrisés de ce processus Recherche. Je vous invite à regarder un petit peu en précision ce qui est dans les différentes cartographies qui vous ont été fournies.

Alors il y a notamment pour améliorer une partie de ce processus, la mise en place d'un outil de suivi de conventions de recherche, un logiciel qui s'appelle OSCAR qui est développé par l'université de Caen et qui pourrait être mis en service durant cette année et qui permettra donc un meilleur suivi des conventions de recherche.

Concernant les processus Dépenses - commande publique, il y a 49 risques répertoriés ; 11 sont non maîtrisés, notamment ils sont relatifs à la gestion des missions, absence d'optimisation des dépenses ou de connaissance de localisation en temps réel de l'agent, par exemple, relatifs également aux commandes et à l'engagement, donc irrégularité des procédures pour les commandes, des pièces justificatives qui sont insuffisantes, engagement des sommes par des personnes non habilitées à le faire, des dépenses non autorisées par la réglementation ou encore

des comptabilisations des engagements mal libellés ou qui présentent une absence de détail.

Des risques non maîtrisés relatifs également à la réception des commandes, notamment les traitements différés ou la non vérification complète dans les délais des commandes, donc dès la réception.

Des risques non maîtrisés relatifs aux marchés publics donc notamment la compétence métier, la formation réglementaire vis-à-vis de l'évolution de la réglementation et puis la formation aux outils justement de ces marchés publics et l'absence de réseau spécialiste interne qui permet par type de produit d'avoir une vue plus experte sur les achats qui doivent être menés.

À côté de cela, il y a différents risques partiellement maîtrisés, notamment relatifs aux missions, aux commandes publiques, à la réception des commandes, aux acomptes et aux versements, à la prise en charge, notamment des paiements des intérêts moratoires, qui lorsqu'ils sont dus, ne sont pas... Parfois pas pris en charge et non faits.

Et puis des risques non maîtrisés partiellement relatifs aux marchés publics, absence de marché pour des biens consommés en grande quantité ou encore des marchés qui sont non concertés.

Des plans d'actions sont mis en place, notamment l'un vise à travailler à la réduction des factures payées après 30 jours, c'est-à-dire le paiement notamment... Afin de réduire les intérêts moratoires, donc essayer de limiter le retard pour limiter les surcoûts liés aux dépenses. Et également inclure les risques de corruption à la cartographie des risques pour les prochaines années.

Concernant le processus Recettes. Le processus Recettes a 39 risques identifiés ; cinq sont non maîtrisés. Il y en a quatre qui sont transversaux avec notamment la perte de connaissance et les coûts de formation dus à la politique RH relative aux contractuels. Les risques liés aux recettes qui ne sont ni titrées, ni facturées, ni même encaissées, donc il n'y a pas d'enregistrement, pas d'identification.

Également des titres de recettes ou de factures qui sont émis hors délai et des procédures relatives aux recettes de la SATT non connues de l'ensemble des agents.

Enfin, le cinquième, c'est relatif à la taxe d'apprentissage. Effectivement le versement de la taxe d'apprentissage par le CFA se fait par un chèque et pour des sommes qui sont très, très importantes ce qui donc entraîne un problème de maîtrise vis-à-vis de ce type de versement.

Il y a sept risques partiellement maîtrisés dans le pilotage processus Recettes essentiellement transversaux, des procédures relatives aux recettes de l'uB qui sont non connues de tous les agents donc qui nécessitent une formation, manque de visibilité des procédures relatives aux recettes émanant de la COMUE, problème d'encaissement des recettes avec les écoles doctorales, problème d'encaissement correspondant à des recettes annexes reçues par des personnes n'ayant pas de délégation, notamment aussi des titres de recettes ou de factures émis en double qui causent une perte de temps et obligent à une vérification en fait de l'ensemble des éléments comptables, des encaissements enregistrés sans lien à des titres de recettes ou factures signées, donc cela entraîne une nécessité de classement de l'ensemble de ces recettes et essayer de trouver le titre qui est relié à la facture ou à la recette.

Et enfin, un risque partiellement maîtrisé relatif à la formation continue avec notamment l'absence de titre de recettes sur les prestations de formation continue.

Pour le plan d'actions, différents éléments ont déjà été mis en place, qui sont en développement, notamment relatifs au développement et à l'uniformisation des informations, des procédures déposées sur la GED, notamment pour... Parce qu'il y a un risque dans les procédures relatives aux recettes partielles qui ne sont pas connues de l'ensemble des agents aussi bien administratifs que chercheurs.

La mise en place également d'un suivi d'exécution budgétaire et la mise en place d'autocontrôle afin de pouvoir limiter les risques liés aux recettes qui ne sont ni titrées, ni facturées, ni même encaissées.

On a également... Il est prévu donc d'établir un plan d'autocontrôle annuel et une grille de supervision pour tout ce qui est cotation inférieure à 3 sur l'évaluation périodique et également mettre en œuvre des outils de suivi et une communication régulière avec les composantes. En effet certains encaissements sont enregistrés sans être rattachés à des titres de recettes, ce que je vous disais précédemment, ce qui donc génère énormément de travail pour essayer de relier ces titres et ces recettes.

Enfin deux autres plans d'action en cours ou à réaliser, l'un c'est la mise en place d'un suivi d'exécution budgétaire notamment pour les recettes ou les factures qui sont émises hors délai et puis fluidifier et améliorer les procédures et leur compréhension car effectivement on se retrouve, comme je vous dis, avec des recettes et des factures qui sont émises en double et cela pose également un problème de suivi et d'optimisation du temps.

Pour ce qui concerne le processus Budget, cela concerne exactement huit risques dont trois qui sont partiellement maîtrisés.

Ils concernent notamment la non-exactitude du budget. Donc, il y a trois risques non maîtrisés, la difficulté de la projection pluriannuelle sur les opérations immobilières et également des difficultés de projection sur les agrégats financiers et comptables provisionnels.

Et le troisième, c'est l'analyse et la précision de la masse salariale qui a permis notamment la mise en place des tableaux de bord mensuels afin de pouvoir mieux maîtriser justement et mieux analyser l'évolution de la masse salariale au niveau de l'uB.

Deux plans d'action sont en cours de déploiement. L'un vise à développer et à renforcer le pilotage du budget, complètement sécuriser les agrégats financiers et améliorer les indicateurs financiers et également afin d'obtenir une meilleure lisibilité sur la soutenabilité pluriannuelle.

Et enfin le deuxième plan est en rapport avec le développement d'une matrice de préparation budgétaire en ligne pour l'établissement.

Pour ce qui concerne le processus Trésorerie, c'est un processus qui comporte 69 risques identifiés et il est globalement bien maîtrisé.

On a un risque non maîtrisé qui est lié à l'absence de traçabilité des opérations en cours ou en instance d'encaissement. C'est le problème de rapprochement entre recettes... Au niveau des recettes de la formation continue.

Et un risque partiellement non maîtrisé qui est relatif à la réception inappropriée de versements sur les comptes de la régie des composantes.

Enfin le processus Etats financiers et clôture comptable. Il y a quatre risques non maîtrisés sur les 19 risques qui ont été identifiés.

Notamment de manque de maîtrise des flux financiers en cours d'exercice qui mériteraient donc un arrêté infra annuel, un problème au niveau également de risque sur la clôture comptable notamment relatif aux dispositifs de collecte des informations comptables qui sont non efficaces et/ou alors qui sont transmises avec

retard ou encore, sur la clôture, la non maîtrise des processus des opérations au niveau de l'uB afin de mieux comprendre les flux financiers intra établissements et également le recensement comptable du Parc Immobilier notamment un problème sur la réception des PV de mise en service des locaux.

Il y a cinq risques partiellement maîtrisés qui sont liés tous à la culture comptable : imputation comptable erronée, saisie erronée des données, non mise en place d'un dispositif de clôture mensuelle, non mise en place d'une veille permettant la correction en cours d'exercice et mise en place d'une revue périodique des risques liés aux litiges en cours et aux provisions pour charges.

Donc il y a un plan d'actions qui est en cours de déploiement, c'est la mise en place d'arrêtés intermédiaires complets qui pourraient notamment se faire plusieurs fois par an afin d'avoir une meilleure visibilité vis-à-vis de la comptabilité. Notamment la mise en place du futur outil de suivi des conventions d'OSCAR permettrait d'avoir des outils qui permettraient d'avoir une bonne vue d'ensemble de cette comptabilité.

Enfin pour conclure, la prochaine étape du contrôle interne à la cartographie n'est qu'un des outils qui permettent d'assurer un suivi et un contrôle interne des différents flux financiers de l'établissement, c'est notamment calqué sur le schéma de l'université de Strasbourg, c'est de la mise en place d'une organisation qui permettrait un contrôle permanent de l'ensemble des processus que nous avons listés et limiter donc les risques que... La non maîtrise exactement des risques des différents processus. Et donc c'est à la charge et c'est le rôle du conseil d'administration de mettre en place un Comité, un Comité d'Audit interne qui serait composé... Bon. Strasbourg propose trois personnalités indépendantes qui seraient dans ce comité d'audit interne, donc composé de personnels propres à l'uB et des personnels qui seraient indépendants donc de l'uB et qui seraient le processus pilote. Et le conseil d'administration écrirait également une Charte de l'audit interne qui permettrait de cadrer le champ d'actions de cet audit interne et quelles sont « les règles du jeu » de cet audit interne et qu'est-ce que doit regarder et comment peut agir l'audit interne.

Et puis donc il y aurait un service d'audit interne composé d'un auditeur et d'un assistant, par exemple, qui seraient rattachés à la Présidence et à la Direction générale des services et qui permettraient de faire les enquêtes internes et les différents audits nécessaires au suivi des différents processus propres à l'uB.

Je vous remercie.

Est-ce que vous avez des questions ? Je pense qu'il y a des RA présents et puis je pense que les collègues VP, notamment je pense à ceux de finances, DRH mais également du pôle patrimoine qui seront à même aussi de répondre à des questions précises sur les différents processus et les différents risques qui ont été identifiés et les manières de les corriger.

Je vous remercie.

Mme Pucéat.- Merci Alexis.

Y a-t-il des questions ?

Le Président.- Peut-être simplement une remarque pour dire qu'effectivement le Comité d'Audit qui nous permettrait d'avoir un peu un œil extérieur sur nos procédés sera bienvenu.

Et l'exemple de Strasbourg est bien pris parce que cela marche apparemment, d'après ce qu'on sait, cela marche très, très bien à Strasbourg. Voilà.

M. De Rougemont.- Il y a différents pôles administratifs qui travaillent sur ces processus. C'est un travail vraiment de fourmi et... Bon. Ceux qui sont habitués à la qualité savent que c'est un travail de longue haleine, qu'il ne faut pas se décourager et que c'est vraiment de la minutie et donc je les remercie pour le travail qui est fait constamment pour essayer d'améliorer les différents processus au niveau de l'uB.

Mme Pucéat.- Merci. Donc s'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver la cartographie des risques comptables et financiers et du plan d'actions.

Donc, je vais lancer le vote dans Teams. Voilà, donc vous pouvez vous prononcer dans Teams.

Dans la salle, qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Donc des pour uniquement dans la salle.

Madame Munier-Jolain ?

Mme Munier-Jolain.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci. Donc pour.

Mme Munier-Jolain.- Je suis désolée, je vais devoir vous quitter très bientôt.

Mme Pucéat.- D'accord.

Le Président.- Je crois que c'est bon.

Mme Pucéat.- Il doit en manquer... Non. Je crois qu'on est bon.
Donc c'est approuvé à l'unanimité. Merci.

26 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au point V sur les travaux de la CFVU du 12 janvier qui était une CFVU extraordinaire avec un seul point à l'ordre du jour qui concernait les maquettes suite à la réforme du master MEFF.

Donc je vais commencer par laisser la parole à Elsa Lang-Ripert qui va introduire et présenter le contexte et le cadre de cette réforme des masters MEEF avec laquelle elle a dû composer et travailler en lien avec les composantes.

Sachant que vous avez reçu dans les annexes l'ensemble du projet et la déclinaison au niveau des maquettes.

V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 12 janvier 2021 (CFVU extraordinaire)

Mme Lang-Ripert.- Bonjour à tous.

Je vais être très rapide sur cette présentation puisque vous avez effectivement reçu le dossier complet et plutôt qu'une longue présentation fastidieuse, je répondrai aux questions évidemment plutôt après, c'est peut-être plus ce que vous souhaitez faire.

Malgré tout, c'est important peut-être de resituer un peu cette réforme et notamment ce dossier d'accréditation qui fait suite à un dossier qu'on avait remonté en mai de l'année dernière mais qui était un dossier intermédiaire et là maintenant nous sommes sur le dossier que toutes les INSPE, nous comme les autres, devons faire remonter d'ici la fin janvier.

Juste cette diapo non pas pour énumérer les textes mais pour vous rappeler que finalement cette réforme, elle est à la fois... Elle a été faite dans un temps assez court et cela nous a semblé aussi très long parce que finalement cela fait deux ans qu'on travaille dessus.

Et aussi pour vous montrer, par exemple avec la dernière ligne, que pendant ces deux années nous avons un peu couru après les textes qui souvent ont été publiés après que nous devions faire des remontées au ministère. Vous voyez que le dernier texte est arrivé juste pour Noël, le 24 décembre 2020, et cela a été un peu à l'image de tous les textes de cette réforme.

Juste pour recontextualiser un peu cette nouvelle réforme.

Ici, je reprends les propos des ministères, du ministre, ce ne sont évidemment pas les miens.

Les enjeux de cette réforme, de cette nouvelle réforme parce que ce n'est pas la nouvelle, la formation initiale est souvent réformée, on pourrait dire presque à chaque ministre.

L'idée était d'avoir une professionnalisation plus soutenue des futurs enseignants et futurs CPE. Ici, on parle bien du premier degré, du second degré et des CPE. Tout en maintenant l'excellence universitaire, c'est-à-dire que dans cette réforme on a laissé, et c'est heureux, la formation initiale dans le giron des universités.

Et enfin l'idée du ministre était d'avoir une homogénéisation nationale des formations, considérant qu'à l'époque de l'ESPE, c'était juste avant, les maquettes étaient très différentes d'une ESPE à l'autre et donc pour qu'il y ait des maquettes plus homogènes, un certain nombre de documents sont parus, par exemple, c'est ce qui est noté dessous, un référentiel de formation assez guidant, c'est un peu nuancé pour dire les choses, avec des objectifs, des axes de formation et des attendus de fin de formation très précis. Une sorte de cahier des charges assez précis auquel était adjointe une volumétrie des temps de formation, je vous en montrerai juste un exemple derrière, et puis des degrés de compétences attendus pour valider le master.

Ces nouveaux masters doivent faire 800 heures *a minima*. Il est indiqué aussi qu'un tiers du temps de la formation doit être assuré par des praticiens de terrain, donc 33 % des enseignements doivent être faits par des praticiens terrain, on entend par-là par des gens qui sont encore devant des élèves, que ce soit en primaire, en collège ou en lycée.

Est prévu aussi dans cette réforme un stage en responsabilité à tiers temps rémunéré, un stage de contractuel qui se passera chez nous en M2 et pour ceux qui

n'auraient pas ce stage ou qui ne voudraient pas ce stage, parce que ce n'est pas une obligation non plus d'être contractuel, de pouvoir faire un stage d'observation et de pratique accompagnée du même temps c'est-à-dire à tiers temps.

La nouveauté c'est aussi ce concours rénové et placé à la fin du M2, je vous montrerai juste sur une diapo très simple les incidences que cela va avoir.

À partir de la session 2022, donc là en 21, c'est la dernière que nous avons avec l'ancien concours et à partir de 22 c'est le nouveau concours.

Et enfin un calendrier qui a été très contraint pour nous dans un contexte guère plus simple pour mettre en place cette nouvelle offre de formation pour la rentrée 21, c'est-à-dire à la rentrée de septembre.

Alors ça, c'est juste pour vous montrer ce que c'est cette ventilation du temps global de formation. Ça, c'est la diapo pour le premier degré. Vous voyez qu'à chaque puce en caractère gras, il est indiqué ce qu'on attend dans les maquettes par pourcentage et les compétences, les objectifs de formation qui doivent être travaillés.

Et pour le second degré, voilà, on a celle-ci qui ressemble à celle du premier degré. Et il y en a une aussi pour les CPE.

Voilà. Donc les 800 heures de formation sont très dirigées, guidées sur ce qu'on peut en faire ou ce que l'on doit en faire.

Cette diapo simple pour vous montrer la différence entre la formation initiale actuellement et la formation telle qu'elle va être à partir de la rentrée prochaine.

Actuellement, nos étudiants entrent en Master 1, ils passent le concours. Un concours, celui de professeur des écoles ou CAPES ou CAPET ou CAPELP ou CAPEPS. Et puis... Alors, je fais le format le plus simple. Ils ont le concours. Ils ont le Master 1, ils entrent donc en Master 2 et sont fonctionnaires stagiaires de l'État à mi-temps en responsabilité dans un collège ou un lycée et l'autre mi-temps est en formation à l'université en INSPE.

Et à la fin de ce M2, ils sont, si tout se passe bien, titularisés et après ils sont définitivement fonctionnaires.

Avec la réforme, donc le concours est déplacé en fin de M2, ce qui veut dire qu'en M1 et M2 les étudiants sont étudiants sur les deux années avec sur la deuxième année une possibilité donc... Enfin pas une possibilité, un stage, je vous l'ai dit, soit comme contractuel à tiers temps, soit comme... A tiers temps mais en pratique accompagnée.

À la fin du M2, ils passent leur concours, ils valident leur M2 et si tout se passe bien, l'année d'après, cette fois-ci, ils sont fonctionnaires stagiaires et à la fin de cette année de stage, *a priori* ils seront à plein temps, ils sont titularisés à nouveau si tout se passe bien. Voilà.

Juste pour terminer et je réponds à vos questions.

Dans le dossier d'accréditation que vous n'avez pas feuilleté, et je vous comprends, il y avait donc un dossier de présentation de l'offre de formation, c'était les 27 pages qui étaient rédigées et tout une série d'annexes qui étaient demandées avec, par exemple, annexe 1, c'était les équipes pédagogiques pluricatégorielles, c'est-à-dire qu'on nous a demandé par mention – premier degré, second degré – CPE – comment était... Comment seraient organisées nos équipes pluricatégorielles avec quel pourcentage d'enseignants chercheurs, quel pourcentage de PRAG, quel pourcentage de praticiens de terrain, etc.

Alors évidemment c'est un peu difficile à faire pour... Mais c'est des projections. Voilà.

L'annexe 2, c'est des informations sur les personnels affectés à l'INSPE et puis toute une autre série d'annexes dont l'offre de formation et plein de documents annexes que nous avons fournis.

Juste pour terminer, pour conclure, je dois vous dire, comme je... Enfin je le répète, à la fois c'était un temps très court pour nous et à la fois c'était assez long. Cela a été très prenant. Cela a été notre travail de ces deux dernières années.

Je dois vous dire aussi que... On a dit que les équipes universitaires sont lasses et fatiguées du contexte sanitaire, de la mise en place du suivi de la continuité pédagogique. Imaginez qu'en plus les collègues INSPE, et j'associe les collègues des UFR pour le second degré, en plus de cela ont dû mener cette réforme – septembre, octobre, novembre – on est allé jusqu'à trois réunions par semaine pour pouvoir tenir les délais qui étaient imposés.

Voilà. Tout cela pour dire que je remercie mes collègues qui ont été présents, qui se sont investis à chaque instant dans cette réforme et dans cette nouvelle réforme avec un seul but, celui de la réussite des étudiants, que ce soit dans le Master, que ce soit pour le concours ou que ce soit pour l'entrée dans le métier, c'est-à-dire en faire des enseignants compétents à enseigner en primaire, en collège et en lycée et si vous avez, vous-mêmes, peut-être eu cela dans votre carrière, vous savez combien c'est compliqué.

Juste aussi pour dire que le dossier ici est le fruit du travail qu'on a mené tous ensemble, de manière concertée.

Les marges de manœuvre, je vous l'ai dit très rapidement. Les marges de manœuvre étaient très minces en fait pour les INSPE, soyez assurés qu'à chaque fois qu'on a eu une marge de manœuvre pour améliorer ce qui nous semblait améliorable, nous l'avons actionnée collectivement avec les collègues des UFR quand c'était le second degré, avec la gouvernance quand c'était possible, avec le rectorat quand cela concernait les stages. Voilà.

Les INSPE sont une multitude de partenaires et pour que cela fonctionne il faut que ces partenaires fonctionnent ensemble et puissent discuter ensemble.

Je vous remercie.

Mme Pucéat.- Je vais peut-être laisser la parole d'abord à Karen pour qu'elle présente les votes qui ont eu lieu lors de la CFVU.

Karen.

Mme Fiorentino.- Oui, je suis là. On m'entend ?

Mme Pucéat.- Oui. Très bien.

Mme Fiorentino.- Parfait.

Bonjour à toutes. Bonjour à tous.

Merci Elsa pour cette présentation.

Donc, à la suite de celle-ci, donc lors de la CFVU du 12, j'ai proposé à la CFVU l'adoption des maquettes des Master MEFF, telle qu'elles venaient d'être présentées en séance par Elsa Lang-Ripert.

Cette proposition a été adoptée par 16 voix contre 8, avec 6 abstentions et 5 membres de la CFVU n'ont pas pris part au vote.

Je tiens toutefois à préciser que parmi les personnes qui ont voté contre ou qui se sont abstenues, certaines s'en sont expliquées avant le vote et ont précisé qu'elles votaient non pas contre les maquettes parce que le travail d'Elsa et des

équipes de l'INSPE a été unanimement salué, d'ailleurs comme les efforts financiers consentis par l'uB pour soutenir le disciplinaire dans cette réforme, mais contre la réforme du ministre Jean-Michel Blanquer, qui, selon les membres de la CFVU, était une mauvaise réforme qui porterait atteinte à la qualité de l'enseignement secondaire.

Voilà ce que je peux dire pour le vote de cette délibération.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Oui. Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Non. Je devais simplement donner une explication de vote puisqu'en particulier les membres de la CFVU qui ont voté contre sont des membres de la FSU.

Oui. Je tiens à rappeler le vote, on va voter contre au nom de la FSU non pas sur la qualité du travail qui a été fait par les équipes de l'INSPE, cela, on ne le remet pas en cause, au contraire on le salue. Mais c'est sur le fond de la réforme.

Vous l'avez souligné, la contractualisation des étudiants qu'on va mettre en responsabilité. Des étudiants qui seront étudiants en responsabilité alors qu'avant ils passaient sous un statut de salarié fonctionnaire de l'État, ce qui est pour nous quand même un... Comment ? Un gage... Je ne dirais pas que cela va baisser le... Que les étudiants seront moins bons mais quelque part on précarise encore un peu plus cette notion d'enseignement là-dessus et c'est ces questions-là fondamentalement que, nous, on remet en cause, ces dégradations du service public.

Donc je le répète, on votera contre ce dispositif, cette nouvelle réforme mais ce n'est pas une méfiance ou un refus sur le travail des équipes. Je le réprécise.

Le Président.- Je vais peut-être, avant de passer au vote... cela a été dit par Karen, cela a été salué aussi par Elsa. Mais c'est vraiment un travail d'équipe, c'est-à-dire que le principe de la réforme, on comprend les critiques qui ont été adressées et j'en partage... Et là il s'agit de voter la mise en œuvre en réalité. C'est-à-dire qu'en fait la réforme est passée. Voilà.

Et cette mise en œuvre, elle a été... Elle a été rude pour Elsa Lang-Ripert et puis pour Lucie Corbin aussi.

Et je voudrais dire que même avec nous parfois, alors même qu'on partage énormément de choses ensemble et une volonté d'avancer, parfois les discussions ont été rugueuses parce que les enjeux sont importants.

On est arrivé à éviter ce qui, moi, me faisait peur. Et qu'est-ce qui me faisait peur ? C'est qu'on aboutisse à une césure entre les UFR et l'INSPE. Et je crois que c'était l'un des plus grands dangers parce que c'était acter finalement, le retrait du disciplinaire sur les aspects pédagogiques.

Alors cela n'a pas été facile, je ne dis pas que ce à quoi nous aboutissons correspond exactement à ce que... A la limite à titre personnel, j'aurais souhaité, n'empêche que des efforts ont été faits, ont été faits par l'INSPE, nous, on a pu en faire aussi à la marge parce qu'on ne peut pas tout compenser pour des raisons de moyens.

Et chose importante, je crois, le dialogue finalement n'a pas été rompu entre l'INSPE et les UFR. Ils vont continuer à travailler ensemble et cela, pour moi, c'est essentiel. C'est-à-dire que c'est absolument indispensable pour assurer le meilleur niveau de qualité possible pour les étudiants qui feront le choix de consacrer leur...

Au moins leur temps d'étude à la préparation d'un concours et leur temps professionnel, s'ils réussissent ce concours de devenir nos collègues de l'enseignement secondaire et primaire.

Donc, cela, c'était très important. J'espère qu'on y est parvenu. Je crois que nous y sommes parvenus et qu'on va pouvoir ensuite continuer à travailler et à essayer de compenser peut-être les effets que nous redoutons d'une réforme qu'on n'approuve pas à 100 %, il faut bien le dire.

Mme Pucéat.- Très bien.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions avant que nous passions au vote ?

Donc, s'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la nouvelle offre de formation des Masters MEEF mise en œuvre à la rentrée 2021 telle que présentée dans le rapport et les annexes.

Alors je vais lancer le vote sur Teams. Voilà. Donc vous pouvez vous prononcer sur Teams.

Dans la salle, qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Deux votes contre dans la salle.

Et dans le fil de discussion, j'attends encore un peu parce qu'il doit manquer des votes. Pour l'instant, nous avons quatre abstentions et quatre pour.

Donc, ces maquettes, cette offre de formation est approuvée.

Merci.

19 voix pour, 4 abstentions, 2 voix contre

Mme Pucéat.- Nous pouvons ensuite passer au point suivant de l'ordre du jour qui est le point VI qui concerne l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers.

VI) Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers

Mme Pucéat.- C'est quelque chose que nous avons déjà voté au CA du 17 décembre avec une erreur dans la délibération, c'est pourquoi nous devons la revoter aujourd'hui, sur l'année, personne ne l'avait détectée.

Donc il s'agissait d'approuver cette exonération pour l'année 2021/2022.

A moins que nous n'ayez des questions supplémentaires là-dessus... Je vous propose d'approuver au titre de l'année universitaire 2021/2022 l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers soumis aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Ces étudiants s'acquittent du montant des droits d'inscription, tel que prévu pour les étudiants français et ressortissants de l'Union européenne au sens des dispositions des articles 3 à 6 de l'arrêté susmentionné.

Donc, je vais relancer à nouveau le vote dans le fil de discussion Teams. Voilà, vous pouvez exprimer votre vote.

Dans la salle, qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Donc que des pour dans la salle et j'attends dans le fil de discussion.
Et il n'y a que des pour.

Très bien. Donc cette exonération est approuvée à l'unanimité.

26 voix pour (unanimité)

VII) Tarifs, subventions et dons – Catalogue des tarifs pour l'OCIM – Sorties d'inventaire Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Donc, nous pouvons maintenant passer au point B qui sont les points adoptés sans débat. S'il y a des questions, néanmoins, nous pouvons bien sûr les prendre.

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, le catalogue des tarifs de l'OCIM pour l'année 2021, les sorties d'inventaire, et les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Je vais lancer le vote sur Teams. Voilà, vous pouvez exprimer votre vote sur le fil de discussion.

Dans la salle, qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Et nous n'avons aussi que des pour dans le fil de discussion.

Donc ces tarifs, subventions, dons sont approuvés à l'unanimité.

25 voix pour (unanimité)

VIII) Compte-rendu des conventions hors subventions

Mme Pucéat.- Le point suivant, c'est un compte rendu des conventions hors subventions qui n'emporte pas de vote à réaliser.

C'est un point qui est présent pour information.

IX) Questions diverses

Mme Pucéat.- Nous pouvons maintenant passer aux questions diverses.

Le Président.- Oui. Je ne sais pas s'il y a des questions diverses, mais je vous propose de revenir sur ce que nous avons dit au début de CA pour faire une proposition de motion contre la LPR, vous vous souvenez.

Cyril Gomet a consulté les uns et les autres en présentiel ou à distance et on est arrivé à un texte qui semble recueillir l'unanimité. Je vais vous en faire lecture pour qu'il n'y ait évidemment pas de malentendu et, si vous en êtes d'accord, je proposerai dans la foulée son adoption par le conseil d'administration.

« Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne réuni ce jour renouvelle ses inquiétudes déjà exprimées lors de sa séance du 9 juillet 2020 concernant la loi de programmation de la recherche 2021/2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et l'enseignement supérieur.

À la lecture du texte de loi définitif, il déplore toujours en particulier :

- Le renforcement de la part des financements sur projet passant par l'ANR et ses appels à projet qui contraint les choix et décisions collectives en matière de stratégies de recherche et de développement des formations universitaires. Or, la crise sanitaire actuelle démontre bien l'importance de conserver la liberté de mener des recherches académiques, exploratoires et innovantes sortant du cadre limitant et chronophage des appels d'offre - comme dans le champ de la virologie par exemple - recherches académiques qui se fondent aussi sur une part de financements récurrents et pérennes. En outre, la LPR néglige la formation dans l'enseignement supérieur alors même que la généralisation des formations à distance a mis en évidence les moyens étatiques insuffisants dédiés à la pédagogie.

- Le recours pour une large part à des contrats à durée déterminée pour des projets de recherche mais aussi des vacations d'enseignement, qui accentuera la spirale délétère déjà constatée depuis plusieurs années, si elle n'est pas articulée avec une réflexion approfondie sur les moyens accordés aux universités pour maintenir et développer les emplois pérennes. Sans nier l'intérêt des contrats courts pour réaliser des tâches ciblées, y recourir à une large échelle fragilise considérablement la permanence des missions de service public en formant des personnels administratifs, techniciens, ingénieurs qui quitteront l'établissement au moment où ils seront pleinement efficaces.

- L'absence de mise en place d'une politique d'emplois publics ambitieuse dans l'enseignement supérieur et la recherche : si la LPR, la loi sur la programmation de la recherche, permet de répondre en partie, pour une certaine catégorie de personnels, aux besoins de revalorisation des rémunérations et des carrières des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle ne résout pas les besoins persistants des universités en financements permanents et ce malgré les fonds conséquents annoncés.

Par ailleurs, le conseil d'administration de l'uB exprime ses inquiétudes sur la suppression de la qualification par le CNU aux fonctions de professeur des universités et exprime son attachement à un échelon national dans le processus de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs.

Enfin, il affirme que la liberté d'expression et d'opinion, tout comme les libertés académiques, doivent demeurer pleines et entières pour l'ensemble des membres de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche. ».

Voilà le texte auquel la concertation menée par Cyril Gomet a abouti.

S'il n'y a pas de remarques,... Est-ce que les uns, les autres, vous voulez réagir ? Est-ce que...

C'est bon ? On est d'accord ?

Donc, ce que je vous propose c'est de valider, d'adopter cette motion telle que je viens de la lire, si vous voulez bien.

Alors on peut peut-être le passer aussi sur Teams, excuse-moi, Emmanuelle, c'est toi qui es à la manœuvre.

Y a-t-il des refus de vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des oppositions ?

Donc, pas d'opposition dans la salle, ni abstention, ni refus de vote.

Et à distance, tout le monde est pour également.

Très bien.

25 voix pour (unanimité)

Le Président.- Ecoutez, je vous remercie beaucoup. C'était un CA finalement court mais politique qui a soulevé de réelles questions sur ce que nous sommes, sur ce que nous faisons, les moyens de le faire et les moyens pour réaliser ces missions.

Merci beaucoup à vous toutes et à vous tous, à distance, en présentiel.

Je réitère mes vœux de bonne année 2021 bien sûr, en espérant que les choses s'améliorent au fil des mois.

Très bien.

Merci beaucoup. Bon appétit et bonne journée à vous.

Au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15)

Le Président



Vincent Thomas